

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche
Scientifique
Faculté des Lettres et des Langues
Département de français LMD



Mémoire pour l'obtention d'un master en : Sciences du langage.

L'argumentation dans le discours de Tariq
RAMADAN

Présenté par :

ZIA Salem

GUECHABI Mohamed

Président : Mr.GRARI Abdallah

Examineur : Mr.BENCHRIK Abdelmalek

Directeur de recherche : Mme SELT Amel.

Année universitaire : 2018-2019

Remerciements :

A la fin de ce modeste travail, je remercie d'abord Dieu le tout puissant de nous avoir accordé le courage, la volonté et la patience pour l'accomplir.

Nous tenons aussi à remercier respectivement tous ceux qui nous ont soutenu et encouragé pour la réalisation de ce travail.

Madame SELT Amel pour sa direction, ses orientations et sa compréhension pour avoir accepté d'examiner ce travail.

Tous nos professeurs pour leurs enseignements

Dédicace

A nos chers mères et pères

Frères et sœurs

A toute la famille et nos amis

Nous dédions ce travail.

Table de matière

Dédicace	3
Introduction générale.....	7
La partie théorique.....	10
Chapitre 01 :	11
I. Introduction :.....	12
I. Objectifs/ motivation du choix :.....	12
II. Problématique :.....	12
III. Hypothèses :	13
IV. Corpus :	13
II. L'argumentation :.....	14
I. Rhétorique et argumentation de l'antiquité à nos jours :.....	14
II. La rhétorique et ses ressorts :	15
III. Du sophisme jusqu'au SOCRATE et ses successeurs :.....	16
IV. D'un point de vue moderne ; vue ainsi par :.....	17
III. Un survol conceptuel :.....	20
I. Les différentes formes sous lesquelles l'argumentation a été reprise :	20
I. Comme une manifestation d'une prise de position :.....	20
II. Comme une composition énonciative :.....	20
III. Dans une perspective dialogique-rationnelle :.....	21
II. Argumenter/ Argumentation/ Argument :.....	22
III. Les notions argumentatives de base :.....	24
IV. Les stratégies argumentatives :.....	25
V. Les types d'argumentation :.....	27
VI. Les différents types de l'argument :.....	28
I. Typologie ordinaire dans le modèle pragma-dialectique :.....	29
Chapitre 02:.....	35
La responsabilité discursive et l'engagement politique.....	35
I. La notion du discours :	36
II. La notion de subjectivité :	37
III. Tarek Ramadhan (naissance ; études ; contributions) :.....	43
La partie pratique	46
Chapitre03:.....	46
Objet d'analyse :.....	47

I	Les mécanismes persuasifs utilisés par Tarik RAMADAN dans son article:	47
I.	Présentation du corpus :	47
II.	L'occasion de la situation communicative (la question palestinienne) :	48
I.	Le lieu du discours :	48
II.	Le moyen de diffusion :	48
III.	Le public visé :	48
IV.	Les sujets abordés:	48
V.	Les commentaires :	49
VI.	L'avis personnel :	52
I.	La méthodologie du travail :	53
II.	L'analyse discursive du corpus (description /justification) :	53
I.	Les énonces où les arguments ont été inclus :	53
III.	Tableaux des identifications et de classifications :	62
I.	La représentation graphique (taux d'usage) :	63
II.	Commentaire de la graphie :	63
III.	Les stratégies argumentatives et leurs types :	64
IV.	Justification et description du fonctionnement :	66
V.	Taux d'usage des stratégies argumentatives:	70
VI.	Commentaire synthétique :	70
	Conclusion générale	72
	Références bibliographiques :	75
	Annexes	78

Les mots clés:

Argumentation , types d'arguments , stratégies argumentatives , discours , Tarique
Ramadon

Introduction générale

L'argumentation dans la langue ou bien la pragmatique intégrée se considère comme étant la notion prise par des différents emplois ; car cette dernière s'applique dans le domaine du discours ce qui signifie au sens général des sciences de langage ; l'usage de la langue tout en tenant compte le contexte dans lequel cette communication avait été produite, et d'un autre côté le paradigme Saussurien dont la langue est envisagée en elle-même et pour elle-même et que cette dernière comprise comme l'objet sur lequel se faites les études structurelles qui écartent de leur champs d'investigation tout ce qui est extralinguistique (la sociologie, la psychologie, l'anthropologie...) par opposition au domaine du discours qui les a embrassées pour répondre au pourquoi de tous les phénomènes langagiers qui sont restés sans réponses adéquates.

La rhétorique moderne et l'analyse du discours ont abordé cet aspect de l'argumentation par étude des effets discursifs associés aux propriétés des langues naturelles ; elles s'inscrivent en premier lieu dans une perspective pragmatico-sémantique qui cherche en principe à identifier cet acte discursif qui était produit pour but d'emporter la conviction à son allocataire ; et la mise en disposition de tous les outils linguistiques pour pouvoir atteindre cette finalité communicative qui est en réalité argumentative .

À cet égard, on a décidé de prendre comme un point de départ la notion linguistique basiquement assise ; qui prône l'idée que tout acte du discours avait pour une finalité argumentative ; « *Toute parole est nécessairement argumentative. C'est un résultat concret de l'énoncé en situation. Tout énoncé vise à agir sur son destinataire, sur autrui, et à transformer son système de pensée. Tout énoncé oblige ou incite autrui à croire, à faire autrement.* »¹ , C'est à partir de cela que nous allons mettre le doigt sur certains éléments linguistiques qui sont derrière toute production sémantique ; tout en essayant de les identifier et expliquer cet enchainement qui leur assure cette cohérence discursive.

¹ Amossy R., « L'Argumentation dans le discours », in Plantin C., L'argumentation, Paris, Seuil, ed. 1916, P. 18.

Nous cherchons donc à expliquer ainsi qu'interpréter cette interaction communicationnelle qui ne se réalisera qu'à partir d'une perspective qui base sur une démarche organisationnelle qui vise à donner toutes les informations en ordre sémantique et conceptuel.

En se problématisant sur les mécanismes ainsi que les stratégies qui ont été embrasées par le locuteur qui avait produit l'énoncé qu'on a pris comme l'objet sur lequel ces éléments linguistique sont inclus ; construisant cette composition discursive .Alors que on a essayé de procéder certaines méthodologies d'analyse a pour but d'avoir des résultats qui vont nous fournir des explications à cet acte et ce choix argumentatif, qui se caractérise par une force assez remarquable qui lui permet d'amener son interlocuteur à faire une réaction le plus souvent positive, et de lui emporter la conviction de sa supposition dont il cherche à défendre .

On essaiera en suite à identifier toutes les relations sémantiques nécessairement instanciés dans le discours mais inscrite dans la langue ; et tout acte argumentatif qui pourrait être l'antécédent (l'argument) lui-même, qui se trouve de son côté sous multiples formes et genres qu'on prend. On compte dans notre étude, tout en lui faisant des classifications déterminatives, celui qui détermine aussi le sens d'un conséquent (la conclusion), ces deux objets discursifs qui vont être liés par un connecteur de type *mais, car, donc, pourtant, etc.* Cette perspective qui nous permettra de les bien comprendre, ainsi que les interpréter de façon aussi authentique et claire.

Savoir de quelle stratégie argumentative emploie-t-il l'auteur ? est le souci et l'interrogation qu'on va tenter de lui trouver des réponses aussi adéquates, tout en suivant une démarche qui consistera à les bien déterminer et les retirer du discours en les mettant sous une analyse quantitative et qualitative qui nous permettront d'éclaircir le mécanisme par lequel se fonctionne-t-elles.

La partie théorique

Chapitre 01 :

I. Introduction :

I. Objectifs/ motivation du choix :

L'argumentation est un indice reflétant le niveau du développement civilisationnel et intellectuel permettant de mesurer le degré de la citoyenneté des individus. Alors, il est jugé indispensable d'acquérir le savoir argumentatif, et pour qu'on se comprenne mutuellement et harmonieusement, il faut qu'il y ait certaine intelligibilité où le sens de la citoyenneté, démocratie et encore la spécificité devrait être dominante.

C'est pourquoi on cherche sans cesse des discours de pouvoir dont leur but capital est d'imposer un impact puissant et de peser sur les récepteurs. Il est intéressant donc de se poser la question de la recherche scientifique menée dans le cadre des sciences du langage.

Tariq Ramadan est, considère-t-on, le prédicateur musulman le plus influent dans l'univers francophone. Son discours constitue un champ d'investigation riche et fécond en matière des structures des discours, des conversations ainsi que de l'interaction dont l'intérêt majeur portant sur l'intentionnalité couvrant tous les phénomènes qui relèvent du cadre pragmatique. Il s'agit d'un discours particulier spécifique, vu le rôle déterminant de plusieurs facteurs qui y participent.

Le discours de Tariq Ramadan est polysémique voire polémique dont la complexité des phénomènes qui en fait partie, la variété des phrases, l'emploi des mots à forte charge connotative et les écarts de style : nous a particulièrement attiré et intéressé. Ce genre de discours suscite émotions, sentiments et sollicite la pensée.

II. Problématique :

Quelle stratégie argumentative entre en jeu dans la construction du discours de Tariq Ramadhan ? Comment arrive-t-il à *capter* l'attention de son interlocuteur ?

III. Hypothèses :

Nous supposons qu'il s'empare de l'intention de son interlocuteur par la mise en œuvre de certains procédés appartenant à ce qu'on appelle l'acte argumentatif, ces procédés et techniques exercent une influence et un impact considérable, mental autant que psychologique et sentimental sur les esprits.

IV. Corpus :

Article : « la question palestinienne » © Tariq Ramadan - Official Website

II. L'argumentation :

I. Rhétorique et argumentation de l'antiquité à nos jours :

En tant que l'acte communicatif de conviction est l'un des grandes modalités essentielles dans l'interaction socio-langagière ; ça devient pour la communauté scientifique un objet de recherche qui fascinait les spécialistes de différents domaines notamment ceux des sciences humaines depuis des siècles ; ce genre de conscientisation qui restait pour eux un champ de recherche et d'investigation vague voire peu découvert ainsi que moins déterminé criant une sorte d'ambiguïté.

I. *Au cœur de la conception ancienne :*

Dès l'antiquité grecque, cette période représentée le plus souvent par la philosophie sophiste ainsi que platonicienne jusqu'aux théories contemporaines qui se trouvent sous la couverture d'une conception dite pragmatiste basant sur la parole comme étant l'acte à fonction explicative.

Pendant l'époque de la Grèce antique, la notion de la rhétorique avait vêtu d'un sens péjoratif à cause de l'éloquence qui n'avait cherché de son tour en milieu sociopolitique que la persuasion de l'auditoire sans s'attacher et prendre en considération la crédibilité ce qui est n'est pas le cas pour la philosophie :

« Dès l'origine de la philosophie, une relation conflictuelle s'est instaurée entre celle-ci et la rhétorique. En effet en tant que recherche d'une vérité ultime ; la philosophie sera une tentative pour dépasser la rhétorique et dire le vrai »¹

¹ Jsseling Samuel. **Rhétorique et philosophie**. Platon et les Sophistes, ou la tradition métaphysique et la tradition rhétorique. In: Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, tome 74, n°22, 1976. pp. 193-210; doi : 10.3406/phlou.1976.5884 http://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_1976_num_74_22_5884.

Considérant la rhétorique comme outil permettant le plus souvent la sous-estimation de la rationalité ce qui nous montre le côté dominant non naturel de cette pratique langagière caractérisée par l'emploi exagéré d'un tant remarquable de l'ensemble des moyens linguistiques dont il dispose le sujet parlant.¹

II. La rhétorique et ses ressorts :

I. Ressort juridique :

En Sicile plus précisément vers 465 ; après l'expulsion des tyrans et avec une autonomie remarquable de la rhétorique de celle de la philosophie et la littérature; fut indispensable pour les citoyens à l'époque dans leur vie quotidienne de s'enseigner et de s'initier.

La rhétorique notamment dans le domaine judiciaire où il était apparu le vrai besoin d'une maîtrise parfaite de cet art qui consiste « à bien parler » face à une absence totale de la profession d'avocat. Où il leur fallait donc une technique qui soit efficace pour qu'ils puissent défendre leur cause. C'est à partir de cela que la publication de Corax ; disciple de philosophe Empédocle qui fut le premier à parler de la rhétorique cinq siècles avant J-C ; après avoir été comprise par l'éminent poète grec Homère et Tisias d'un recueil des préceptes qui voyait le jour avec des pratiques et des exemples illustratifs.

II. Ressort littéraire :

Avec l'arrivée de Gorgias aux athéniens vers 485 ; où il était bien accueilli ; c'était l'homme des lettres qui a donné naissance à une rhétorique purement littéraire avec une contribution remarquable dans le domaine de la prose (l'éloge) dont il disposait son

¹ Barthes Roland. L'ancienne rhétorique [Aide-mémoire]. In: Communications, 16, 1970. Recherches rhétoriques. pp. 172-223; doi : 10.3406/com.1970.1236. http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1970_num_16_1_1236.

éloquence d'une manière si fine ; qui font d'elle « une composition aussi savante, aussi rythmée, pour tout dire, aussi belle que la poésie »¹ (Navarre. P86).

III. Du sophisme jusqu'au SOCRATE et ses successeurs :

Cinq siècles avant notre ère ; une mauvaise réputation était attachée au nom du sophisme ; C'est pourquoi Platon, dans Le Sophiste (223b), dit que sous le masque de cet enseignant itinérant se tapit un prédateur qui, attiré par le gain, n'hésite pas au moyen de belles paroles à jouer sur les apparences, subjuguant et corrompant l'âme de sa proie.

Cette appellation qui regroupait un ensemble d'écoles représentée par des professeurs qui faisaient des voyages à travers la Grèce. Ils se préoccupaient de « l'art de parole », ils cherchèrent davantage aux différentes techniques et méthodes pour leur donner un bon enseignement voire un « savoir-faire » sous l'étiquette de la rhétorique ; qui consiste en premier lieu ainsi lui assurer la persuasion de l'auditeur sans se soucier de l'aspect véridique. En adaptant ainsi des concepts qui formaient leur perspective : l'acte de parler n'est pas seulement descriptif mais aussi performatif (il fait agir sur autrui) à l'espoir d'emporter son adhésion :

« C'est ainsi que le sophiste Gorgias, bien qu'ignorant en la matière, se vantait d'être capable à l'aide du seul pouvoir de la parole de persuader un malade de prendre un médicament douloureux, alors que le médecin, bien plus savant que lui, échouait car il s'exprimait maladroitement ».² (Gorgias, 456 a-c).

Un autre système de pensée qui s'est apparu sous la direction de l'un des grands philosophes grec s'appelait SOCRATE et son disciple PLATON comme une réaction aux sophistes ; cette flatterie cosmétique non reconnaissante de l'ensemble des règles et de coutumes qui assurent une démarche scientifique rationnelle plus plausible et morale ; tout en leur présentant une éducation basant sur la raison.

« En outre, s'il est honteux de ne pouvoir se défendre avec son corps, il serait absurde qu'il n'y eût pas de honte à ne pouvoir se défendre avec la parole, dont l'usage est

¹ Presse universitaire de France/Collection : premier cycle/Introduction à la rhétorique Par : Olivier Reboul Pages : 13-16.

² La rhétorique et les sophistes Page : 18-21. Les Sophistes et l'art de la parole Par : Pierre Navarro

plus propre à l'homme que celui de l'homme »¹. Après quinze ans de la mort de SOCRATE, un nouveau paradigme né avec son prédicateur grec appelé ARISTOTE (484-322) qui a de son côté présenté une élaboration systématique de l'argumentation en attribuant trois démontions au discours :

- **L'ethos** : c'est le caractère qui devrait être pris par celui de l'orateur afin qu'il puisse rassurer son auditoire

- **Le pathos**: c'est le caractère comprenant l'ensemble d'émotions que l'orateur suscite de son auditoire au moyen de son discours.

- **Le logos** : c'est l'aspect dialectique de la rhétorique ; en d'autre terme l'ensemble des règles et procédures du raisonnement.²

IV. D'un point de vue moderne ; vue ainsi par :

I. CHAIM PERELMAN ET LUCIE OLBRECHTS-TYTECA :

C'était en 1958 que la publication de l'œuvre : « *Le traité de l'argumentation* » sous-titré la nouvelle Rhétorique; par CHAIM PERELMAN et en collaboration avec LUCIE OLBRECHTS-TYTECA. Et grâce à lequel les études dites argumentatives avaient revues encore le jour et deviennent une notoriété après une érosion et une asthénie comprise comme un chaînon manquant dans la chaîne de l'évolution et le développement actuel en matière des sciences humaines et en particulier celles du langage. Cette initiative qui leur astreint d'aller vers une « *reprise de la rhétorique et l'argumentation ancienne* ».³

Cette perspective qui prenait ce phénomène langagier comme une forme de communication interactionnelle basant sur une argumentation d'un raisonnement purement déductif et les éléments discursifs qui entraînent l'adhésion chez l'auditoire d'une part et en tant que l'axe primordial de cette opération d'une autre part : « *C'est en fonction d'un*

¹ Texte 28 Aristote, Rhétorique, Livre 1, chap2, 1355 a-b

² Termes et concepts pour l'analyse du discours: Une approche praxématique Livre de Bertrand Vérine, Catherine Détrie et Paul Siblot. P 36-37

³ PERELMAN, Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA, Lucie, La nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation, 2 volumes, Presses Universitaires de France, Paris, 1958, p. 1

auditoire que se développe toute argumentation»¹ (PERELMAN & OLBRECHTS 1976 : 34).

II. ANSCOMBRE ET OSWALD_DUCROT :

Une reprise qui introduit une théorie de l'argumentation de façon différente et avec une démarche vêtue de la linguistique moderne et plus précisément pragmatique sous l'étiquette de « *l'argumentation de la langue* » développée ainsi par M. Oswald Ducrot et son accompagnant M. Jean-Claude Anscombe.

Les deux théoriciens qui commençaient en tout premier à faire la distinction entre l'argumentation de la *rhétorique* et celle de la *linguistique* ; en définissant la première comme étant la mise en fonctionnement et la concrétisation du système linguistique en manifestation verbale pour but d'emporter la conviction qui est accompagnée d'une réaction (*le faire faire croire*) ; néanmoins cette exclusivité qui s'est réduite seulement en aspect verbal et ne se réaliserait que on s'appuyant sur (*le faire croire*), est remise en cause, car il y en a d'autres stratégies de conviction ainsi que d'autres moyens que l'échange verbal.²

Or la deuxième qui se comprend à partir d'une autre définition de l'argument comme une phrase justificante d'une conclusion bien déterminée ; elle se préoccupait aux relations grammaticales et à leurs propriétés, ce rapport entre énoncés qui ne soit possible qu'à l'aide d'un connecteur logique : *mais, car, donc, pourtant en revanche,...* etc. « Je pars demain, / *car** *puisque*/tu dois . . tout savoir ». Considérant la valeur de l'argumentation

¹Termes et concepts pour l'analyse du discours: Une approche praxématique Livre de Bertrand Verine, Catherine Détrie et Paul Siblot, p36-37

² Marianne DOURY, Sophie MOIRAND, éd(s), L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, 200 p.
Argumentation rhétorique et argumentation linguistique/Oswald Ducrot/p.17.34.

est introduite par l'intention dont il cherche le mot, qui est la composition de la langue comprise comme un fait interindividuel.¹

III. DOMINIQUE MAINGUENEAU :

En analyse de discours et avec son caractère interdisciplinaire ; l'argumentation en tant que telle n'aurait pas pu échapper de cette perspective dévorante de toute notion faisant partie des sciences de l'homme, et qui était prise comme un objet discursif si fécond.

Dominique Maiguenau ; qui se considère pour cette discipline portant l'abréviation AD, l'un des rares acteurs les plus productifs, qui ne cessait pas de présenter sa contribution qui consiste à l'intégrer dans cette perspective :

Il demeure une coupure irréductible entre [la] rhétorique et ses prolongements modernes (les multiples techniques de la communication efficace, de la persuasion,...) et l'AD : alors que la première suppose un sujet souverain « utilisant » des « procédés » au service d'une finalité explicite, pour la seconde les formes de subjectivité sont impliquées dans les conditions mêmes de possibilité d'une formation discursive²

¹ Habert Benoît. Enonciation et argumentation : Oswald Ducrot. In: Mots, n°5, octobre 1982. En hommage à Robert-Léon Wagner. pp. 203-218; doi : 10.3406/mots.1982.1083 http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1982_num_5_1_1083

² Édition électronique URL : <http://aad.revues.org/1346> DOI : 10.4000/aad.1346 ISSN

III. Un survol conceptuel :

I. Les différentes formes sous lesquelles l'argumentation a été reprise :

I. Comme une manifestation d'une prise de position :

L'argumentation est une présentation d'un point de vue d'une thèse qui vise à agir sur le destinataire. On cherche donc à convaincre et à persuader pour mobiliser, susciter une action. Nous pouvons trouver une définition de l'argumentation dans chaque ouvrage traitant ce thème, en voici un exemple :

*C'est une démarche qui vise intervenir sur l'opinion, l'attitude, voir le comportement de quelqu'un (...) telle que je l'entends, l'argumentation considère l'interlocuteur non comme un objet à manipuler, mais comme un alter ego auquel il s'agira de partager sa vision. Agir sur lui, c'est chercher à modifier les diverses représentation qu'on lui prête.*¹ (1991 : 234).

Selon cette définition de J.-B. Grise, l'argumentation consiste à agir par les moyens du discours à l'interlocuteur pour lui partager sa thèse.

II. Comme une composition énonciative :

I. La manifestation logique du discours argumentatif :

Sur le plan discursif et selon le système rhétorique, l'argumentation est définie comme la troisième composante énonciative dans la théorie classique des trois opérations mentales : l'appréhension, le jugement et le raisonnement. Elle correspond ainsi au raisonnement cognitif:

« L'argumentation correspond à la troisième de ces « opérations de l'esprit » qui construisent le discours :

- *par l'appréhension, l'esprit conçoit une idée d'un objet et le délimite (homme, certains hommes, tous les hommes, aucun homme) ;*

¹ J-B Grise Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau : Dictionnaire d'analyse de discours, édition du Seuil, Paris, 2002, P: 67.

- *par le jugement, il affirme ou il nie quelque chose de cette idée, pour aboutir à une proposition (« l'homme est mortel »), qui s'exprime dans un énoncé ;*
- *par le raisonnement, il enchaîne des propositions, de façon à progresser du connu à l'inconnu. Cette troisième opération est l'argumentation. »¹*

II. L'argumentation dans le discours naturel monologique :

Cette conception évite la réduction de l'objet de l'argumentation au modèle dialogal. Elle établit l'argumentation dans l'entre-deux du monologue et du dialogue. Dans un discours monologique, l'argumentation se manifeste comme une stabilisation d'un énoncé douteux en un énoncé vraisemblable. Pour Céciron, l'argumentation *« part de propositions non douteuses ou vraisemblables, et en tire ce qui, considéré seul, paraît douteux ou moins vraisemblable. »²*

III. Dans une perspective dialogique-rationnelle :

L'activité argumentative s'implique largement dans le modèle dialogal qui représente un cadre élargi de la conversation.

« L'interaction verbale suppose et définit à la fois un cadre de coaction et d'argumentation, à savoir un espace où certaines actions étant engagées, ou certaines conclusions visées, les interlocuteurs sont obligés à débattre, perdre ou gagner la face, marquer des points, négocier pour arriver à une solution, confirmer des opinions ou polémique. »³

Les participants à un dialogue visent par le moyen d'argumentation à défendre ou réfuter une thèse polémique en donnant à leurs interlocuteurs un ensemble d'énoncés argumentatifs :

« L'argumentation est une activité verbale et sociale, ayant pour but de renforcer ou d'affaiblir l'acceptabilité d'un point de vue controversé auprès d'un auditeur ou d'un

¹ Plantin, Christian. L'argumentation. Paris : PUF, 2005, p:141-142

² Cicéron Divisions de l'Art oratoire. – Topiques, Texte établi et traduit par : Henri BORNECQUE, édition LES BELLES LETTRES, Paris, 1924, P : 46.

³ Mœschler, Jacques. Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours, Paris: Crédif-Hatier, 1985. P12

lecteur, en avançant une constellation de propositions destinées à justifier (ou à réfuter) ce point de vue devant un juge rationnel. »¹

II. Argumenter/ Argumentation/ Argument :

Dans une tentative de définir chacune des notions clés dans notre champs d'étude, et afin de construire une base théorique permettant de comprendre la théorie de l'*argumentation*. Et comment, concrètement, convainc-t-on ? Nous nous focalisant sur la notion d'*argument* et l'action d'*argumenter*.

Pour Perelman, l'argumentation est en un sens large l'une « des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » [1970, p. 5].

D'après Jacques Moeschler ; une argumentation «*Consiste en une relation entre un ou plusieurs arguments et une conclusion*»². Michel Charolles, la conçoit comme un «*type de discours qui vise à modifier les dispositions intérieures de ceux à qui il s'adresse (les argumentés)*»³.

Selon le dictionnaire Larousse; argumenter c'est « Justifier, appuyer une thèse, un exposé, etc., par un nombre suffisant d'arguments ».⁴ Il s'agit donc d'après tous ces théoriciens de donner de bonnes raisons d'une opinion en vue de la rendre reconnaissable à un auditeur, « *c'est raisonner, proposer une opinion à d'autres en leur donnant de bonnes raisons d'y adhérer* »⁵

Après toutes ces définitions de l'argumentation et de l'acte argumentatif, il nous reste de proposer une définition exacte de l'argument qui est l'objet d'étude de l'argumentation.

¹ Van Eemeren et Grootendorst. R (1996) La nouvelle didactique, trad, fr, Paris, Kimé (1^{ère} éd. 1992, *Argumentation, Communication, Fallacies*) P: 5.

² Ibid.p.12

³ CHAROLLES, Michel, «Notes sur le discours argumentatif», in **Argumentation et communication**. Actes des journées d'étude BELC, 1- 2- 3 février, 1979, pp. 55-75

⁴ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/argumenter/5217#zjLhFA4zfp44miFX.99>

⁵ Georges-Élia Sarfati, *Éléments d'analyse du discours*, Nathan **Enal. France, Octobre 2001.**

On doit montrer en préambule que cette notion :

Est différemment définie selon les domaines disciplinaires dans lesquels elle est utilisée : elle est considérée comme un « prédicat » en logique, elle est un « schéma d'intrigue » en littérature, elle joue le rôle de « preuve » en rhétorique (voir Charaudeau et Maingueneau 2005). On a dit plus haut le sens qu'on attribuait à cette notion de preuve que l'on n'oppose pas à argument.¹

Elle est également conçue comme « une forme spécifique dans laquelle une opinion défendue peut être en quelque sorte « coulée »². Cependant, Oswald Ducrot dans sa théorie de l'argumentation dans la langue considère que tout, dans la langue, est argument « la langue elle est déjà un condensé d'argumentation. »³

D'un autre côté, On définit l'argument comme un ensemble de considérations, de réflexions, de raisons avancées afin de soutenir et défendre une certaine affirmation.

Un argument est constitué de trois éléments :

- **Une conclusion** : il s'agit de l'affirmation que l'on veut défendre, soutenir et/ou justifier.
- **Des prémisses** : ce sont les affirmations, les « éléments de preuves » qui vont être avancés afin de défendre, soutenir et/ou justifier cette conclusion. [le mot « prémisses » vient du latin *praemissa*, participe féminin de *praemittere* (mettre devant ou mettre en tête). Les prémisses sont les affirmations qui précèdent la conclusion].
- **Des liens, des connexions** : existant entre les prémisses et la conclusion.

¹ Patrick Charaudeau, « L'argumentation dans une problématique d'influence », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 1 | 2008, mis en ligne le 02 octobre 2008, consulté le 17 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/aad/193> ; DOI : 10.4000/aad.193

² Georges-Élia Sarfati, *Éléments d'analyse du discours*, Nathan Enal. France, Octobre 2001.

³ DUCROT O. : In, SIOUFFI G., 100 fiches pour comprendre la linguistique, Ed. Bréal, Rosny, Paris, 1999, p.185.

III. Les notions argumentatives de base :

Dans sa tentative de formuler une théorie explicite d'argumentation ; Ducrot commence des travaux portant sur les échelles argumentatives (1973 chapitre 13) puis les reprend dans Ducrot 1980) qui constitue aujourd'hui une base pour la théorie argumentatives. Il s'agit notamment des notions suivantes : classe, échelle et force argumentative.

I. Classe argumentative :

Pour expliquer cette notion:

*On dira que deux énoncés p et p' appartiennent à une même classe argumentative déterminée par un énoncé r si le locuteur considère p et p' comme des arguments en faveur de r (Ducrot 1980 c, 17). La notion de classe argumentative est relative à la notion de **conclusion** d'une part et de **locuteur** d'autre part : si deux énoncés ou plus appartiennent à une même classe argumentative, c'est qu'ils permettent de servir la même conclusion et qu'ils représentent le choix d'un même locuteur.*¹

II. Force argumentative :

Ce principe attache une importance à l'ordre des arguments en relation indiquée par un connecteur dans une séquence p et p' appartenant à *une même classe argumentative* mais p' est argumentativement plus fort que p :

Certains arguments sont plus forts, d'autre sont plus faibles. Soient deux énoncés p et p' appartiennent à une même classe argumentative. On dira que p' est présenté par un locuteur comme un argument plus fort que p , si la conclusion de p à r implique une conclusion de p' à r , l'inverse n'étant pas vraie (Ducrot 1980 c,18).²

III. Echelle argumentative :

¹ Jacques Moeschler, Anne Reboul Dictionnaire encyclopédique de pragmatique/ Seuil, 1994.

. P28

² Ibid. P28

Cette troisième notion est une combinaison basée sur les deux notions précédemment citées :

Lorsqu'une relation d'ordre ou de force intervient à l'intérieur d'une classe argumentative, on dira que les arguments appartiennent à la même Echelle argumentative (Ducrot 1980 c, 18). Une échelle argumentative est donc une classe argumentative orientée. On présentera une échelle argumentative déterminée par la conclusion r et les arguments p et p' satisfaisant la définition de la manière suivante :¹

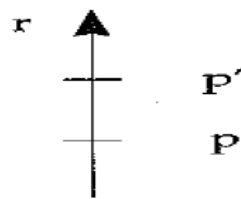


FIGURE 2

IV. Les stratégies argumentatives :

Le raisonnement suivi lors d'une argumentation se diffère d'un locuteur à l'autre, il s'agit d'un choix de stratégie. C'est-à-dire est un ensemble d'actes de langage basé sur une logique discursive et sous-tendu par une force et un but argumentatifs.

Les types de stratégies discursives sont, pour Mariana TUTESCU, les suivants:

- a) stratégies de coopération.
- b) stratégies conflictuelles et réfutatives.
- c) stratégies d'appui et de justification.
- d) stratégies de défense.
- e) stratégies rhétoriques ou de figurativité.

Nous ajoutons à cela une autre typologie qui est comme suivant :

¹ Ibid. P28

I. La concession

Elle consiste à reconnaître la justesse (vérité ou pertinence) d'une partie d'une d'une partie des propos tenus (thèse ou argument précédemment avancé) mais les contredits ensuite. Il s'agit donc d'une réfutation partielle en vue d'anticiper une éventuelle objection ou montrer un accord partiel. Elle est exprimée à l'aide des outils linguistiques tel que : *certes.....mais...etc.*

« *La concession est un acte de langage qui accorde la vérité de p, mais l'opposition, la restriction... concernent la relation R entre p et q. [...], on annonce aussi le refus d'une relation attendue. Rien de tel avec un performatif comme "j'admets" ou avec "certes".* »¹

A vrai dire, il n'y a pas de consensus terminologique concernant les connecteurs de la concession : Jean-Marcel Léard et Michel Francis Lagacé affirment que leur « *position va contre la terminologie Ducrot et Anscombe (1978), et contre les positions de Chevalier et alii (1980) dont les contradictions sont frappantes : tout en définissant la concession comme la reprise d'un argument, ils font de mais un marqueur de concession (p. 69), et s'étonnent de ne pas trouver la coordination dans la liste des formes de concession.* »²

II. La réfutation :

Cette stratégie consiste à contester une opinion contraire en critiquant, en détruisant et en rejetant, par de nouveaux arguments la thèse de l'adversaire. C'est une réfutation catégorique et un rejet total de la contre-thèse :

« *On peut refuser les solutions de l'adversaire montrant par exemple leur égoïsme, leur oubli de valeurs morales, métaphysiques, politiques, religieuses fondamentales.* »³
Pour exprimer ce désaccord total, on utilise des tournures du type : « il n'est pas vrai que, il est absolument faux de penser que, On ne peut accepter que, il n'est pas raisonnable de penser que ...etc. ». On pourra commence l'étalage des contre-arguments en utilisant les tournures : « en réalité, en fait, en vérité ... ».

¹ Concession, restriction et opposition : l'apport du québécois à la description des connecteurs français Jean-Marcel Léard et Michel Francis Lagacé. P 46 /Revue québécoise de linguistique.

² Ibid. P 46

³ PEYROUTET, Claude, *Expression Méthodes et Techniques*, Editions Nathan, Paris, 1992, p. 165

V. Les types d'argumentation :

Selon une approche descriptive de l'argumentation qui considère le discours argumentatif comme destiné à résoudre un conflit d'opinions. Les recherches de Garssen (2002) sur les typologies d'arguments ont prouvé qu'il existe trois grands types d'argumentations (symptomatique, comparative, causale) ainsi regroupés partageant les mêmes conditions de validité qui chacun se divise en sous-types, correspondant aux arguments classiquement identifiés.¹

Argument symptomatique : C'est l'ensemble d'arguments caractérisés par l'existence d'une relation de concomitance c'est-à-dire entre la prémisse et la conclusion.

Comparative : repose sur l'existence d'une ressemblance entre prémisse et conclusion l'analogie proportionnelle

Causale : on l'aura deviné, l'existence d'une relation causale entre prémisse et conclusion.

Une autre classification caractérise l'argumentation :

- **L'argumentation directe :**

C'est une manière explicite d'exposer une opinion, en l'étayant par des arguments enchainés afin de défendre la thèse soutenue. Elle n'exige pas trop de réflexion pour comprendre le message argumentatif. On trouve cette forme d'argumentation dans l'essai, le Pamphlet, le plaidoyer, le réquisitoire, le manifeste, la lettre ouverte et la préface.

- **l'argumentation indirecte :**

C'est une forme implicite d'argumenter. Elle a recours à la fiction pour faire circuler un message. Elle repose sur le présupposé et le sous-entendu. L'auteur argumente indirectement à travers un narrateur ou personnage de théâtre, de conte, de fable. Son message est implicite. Il n'est pas transmis directement au lecteur qui fournit des efforts

¹ Ibid.

pour déduire le message de la fiction narrée. On trouve cette forme d'argumentation dans l'apologue.

VI. Les différents types de l'argument :

la notion de « type d'argument » a été l'objet d'étude de plusieurs chercheurs dans diverses approches contemporaines de l'argumentation qui ont pour caractère commun de classer les arguments selon la relation entre la ou les prémisses (s) à la thèse, ou conclusion:

« Il est possible de classer des enchaînements argumentatifs en fonction du lien particulier qui unit la ou les prémisses (s) à la thèse, ou conclusion, définissant ce que Breton (1996 : 39) appelle des « moules argumentatifs ». Ainsi, pour reprendre une des plus connues d'entre elles, Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988) distinguent trois grandes catégories d'arguments (les arguments quasi-logiques, les arguments basés sur la structure du réel, les liaisons qui fondent la structure du réel), qui se divisent à leur tour en types d'arguments spécifiques (par exemple, l'argument de réciprocité pour la première catégorie, l'argument d'autorité pour la seconde, l'argumentation par l'exemple pour la troisième). »¹

¹ La classification des arguments dans les discours ordinaires par Marianne Doury, CNRS Laboratoire Communication et Politique, UPR 36/ <https://www.cairn.info/revue-langages-2004-2-page-59.htm#no37>

I. Typologie ordinaire dans le modèle pragma-dialectique :

Le modèle pragma-dialectique définit les règles du discours argumentatif raisonnable comme « *les règles de production des macro-actes de langage dans une discussion critique destinée à résoudre un différend. Les sophismes sont conçus comme des manœuvres incorrectes qui violent les règles de la discussion critique* ». ¹

I. ***Argumentum ad hominem*** : (ou argumentation sur la personne) C'est l'argument à travers lequel l'auteur essaie de prouver la fausseté d'une thèse tout en discréditant la personne qui la soutient, à la limite en déniait à cette personne le droit à la parole sur le sujet en question.

II. ***Argumentum ad baculum*** : (argumentation par la force) C'est une sorte de menace qu'on exerce contre l'opposant par une sanction. Il consiste, par exemple, à pointer un revolver sur la tempe de l'interlocuteur en lui enjoignant.

III. ***L'argument d'autorité*** :

Il s'agit de renforcer une proposition en bénéficiant d'une autorité extérieure qui soit reconnu ou respecté. Cet argument vise à rendre légitime la proposition en faisant appel à une personne, une institution, un certain langage considéré comme dignes de foi.

Les travaux d'Antoine Compagnon et d'Oswald Ducrot nous propose une conception théorique pour comprendre la dimension linguistique et rhétorique de l'argumentation par autorité pour O. Ducrot le recours à l'autorité d'autrui à travers la citation offre une protection au locuteur qui semble aller à l'encontre de la claire séparation entre authenticité (ou conformité) et vérité.

¹ Ibid.

« Ducrot distingue deux types d'argumentation par autorité, qu'il appelle respectivement "autorité polyphonique" et "raisonnement par autorité", et rapporte les argumentations médiévales — notamment scolastiques — au premier type. »¹

I. **L'autorité polyphonique** se définit ainsi :

« Le locuteur L montre un énonciateur (qui peut être lui-même ou quelqu'un d'autre) assertant une certaine proposition P. Autrement dit, il introduit dans son discours une voix — qui n'est pas forcément la sienne — responsable de l'assertion P a) Le locuteur L montre un énonciateur (qui peut être lui-même ou quelqu'un d'autre) assertant une certaine proposition P. Autrement dit, il introduit dans son discours une voix — qui n'est pas forcément la sienne — responsable de l'assertion P. »²

II. **Le raisonnement d'autorité** selon Olivier BIAGGINI ; représente une faiblesse argumentative car : « Il prétend assimiler une monstration à une assertion, confondre le prestige de l'énonciation et la vérité de l'énoncé. Il correspond à la représentation caricaturale que les philosophes et logiciens postérieurs au Moyen Âge se sont faite de l'auctoritas médiévale : "Aristote a dit que P ; donc P". Il suffit de montrer qu'Aristote a pu se tromper une fois pour ruiner toute la légitimité d'un argument de ce type. »³

IV. **Argumentum a fortiori** : c'est un raisonnement qui consiste à dégager une réalité d'une autre réalité reconnue, c'est conclure du plus au moins, à sa base se trouve le syllogisme: si tous les hommes sont mortels, alors *a fortiori* tous les Roumains, une sous-classe des humains, doivent être mortels.

¹ Olivier BIAGGINI, « L'argumentation d'autorité : théorie et pratique », *Atalaya* [En ligne], 9 | 1998, mis en ligne le 20 avril 2009, consulté le 20 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/atalaya/71>

² DUCROT, Oswald, *Le dire et le dit*, Paris : Minuit, 1984 (DUCROT, 1984) P. 154.

³ Olivier BIAGGINI, « L'argumentation d'autorité : théorie et pratique », *Atalaya* [En ligne], 9 | 1998, mis en ligne le 20 avril 2009, consulté le 20 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/atalaya/71>

V. *Argumentum ad ignorantiam* : (ou argumentation sur l'ignorance) est, selon J. LOCKE, la stratégie employée pour reconnaître la justesse d'une proposition qu'on présente comme preuve parce qu'elle n'a pas été démontrée fautive par l'adversaire et qu'il ne peut en fournir une meilleure.

VI. *Argumentum ad misericordiam* : consiste à jouer sur les intérêts et les émotions et en faisant appel à la pitié, cette pression sur l'adversaire est constamment exploitée dans certains types de discours persuasifs: les discours politiques et électoraux, la publicité, etc.

VII. *Argumentum ad populum* : c'est admettre une affirmation ou un point de vue sans vérification ou exactitude parce que tout le monde pense qu'il est juste, en supposant que la majorité a toujours raison. Par ailleurs, cet argument consiste à défendre un point de vue en utilisant des moyens de persuasion non argumentatifs et en jouant sur les sentiments de l'auditoire.

VIII. *Argumentum ad iudicium* : se fonde sur le jugement et l'exactitude des choses, en les prouvant par le savoir, cet argument repose sur les preuves issues des fondements de la connaissance ou de la probabilité. Selon J. LOCKE, seule cette argumentation peut produire du savoir.

IX. *Petitio principii* : (Pétition de principe, raisonnement circulaire) consiste à présenter à tort quelque chose comme une prémisse partagée en avançant une argumentation équivalente à la prémisse.

X. *Le sophisme de l'épouvantail* consiste à attribuer à l'adversaire une position facilement réfutable ou à déformer son point de vue. L'attaque ne porte sur le point de vue tel qu'il a été avancé par l'autre partie.

II. La taxinomie de Ch. PERELMAN et de L. OLBRECHTS-TYTECA¹:

I. les arguments quasi-logiques :

I. Les arguments de réciprocité : c'est une technique qu'on applique tout en faisant le même traitement à deux situations qui se trouvent en situation de dépendance l'une de l'autre. Ils s'appuient sur la notion de **symétrie**²: celle-ci « facilite l'identification entre les actes, entre les événements, entre les êtres, parce qu'elle met l'accent sur un certain aspect qui paraît s'imposer en raison même de la symétrie mise en évidence. »³

II. Les arguments de transitivité⁴ : ils se manifestent dans la structure discursive lorsqu'on exprime les relations d'égalité, de supériorité, d'inclusion, d'ascendance.

III. L'argumentation par le sacrifice n'est pas sans rapport à la comparaison; c'est qu'elle fait état du sacrifice que l'on est disposé à subir pour obtenir un certain résultat.

IV. Les arguments basés sur la structure du réel sont associés l'un à l'autre selon qu'ils s'appliquent à ces liaisons de succession qui permet de passer de ce qui est admet à ce qui possible d'être admis ou ce qu'on veut admettre.

Ils unissent un phénomène à ses conséquences ou à ses causes unissant une personne à ses actes, un groupe aux individus qui en font partie, et, en général, une essence à ses manifestations.

¹ La classification des arguments dans les discours ordinaires par Marianne Doury, CNRS Laboratoire Communication et Politique, UPR 36/ <https://www.cairn.info/revue-langages-2004-2-page-59.htm#no37>

² Une relation est symétrique, en logique formelle, quand sa converse lui est identique, c'est-à-dire quand la même relation peut être affirmée entre *b* et *a* qu'entre *a* et *b*.

³ PERELMAN, Ch. et OLBRECHTS-TYTECA, L., 1958: *La nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation*, 2 volumes, Presses Universitaires de France, Paris. (P: 298).

⁴ Formellement, la transitivité permet de passer de l'affirmation qu'une relation existe entre *a* et *b* et entre *b* et *c*, à la conclusion qu'elle existe entre *a* et *c*.

II. Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA envisagent le raisonnement par analogie; celui-ci engendre des arguments basés sur l'analogie dont la métaphore est un cas particulier.

I. L'argument pragmatique : permet de concevoir un jugement sur un fait ou un acte en justifiant ce dernier par ses conséquences positives ou négatives. Cet argument joue un rôle tellement important dans l'argumentation, que certains ont voulu y voir le schème unique de la logique des jugements de valeur; c'est que pour apprécier un événement il faut se rapporter à ses effets.

II. L'argument de gaspillage consiste à ne pas renoncer lorsqu'on commence une œuvre en raison de ne pas perdre les efforts et les sacrifices déjà fournis, il faut poursuivre dans la même direction.

On emploie cet argument, par exemple, pour inciter quelqu'un, doué d'un talent, d'une compétence, d'un don exceptionnel, à l'utiliser dans la plus large mesure possible. À cet argument peut être rattachée la préférence accordée à ce qui est **décisif**.

III. L'argumentation par l'exemple est l'une des argumentations les plus utilisées et remarquées dans le discours.

Il permet d'illustrer l'argument et d'attirer au même temps l'intention de l'interlocuteur sur le statut et la force de la preuve avancée. Le choix de l'exemple, en tant qu'élément de **preuve**, engage l'énonciateur comme une espèce d'aveu. « On a le droit de supposer que la solidité de la thèse est solidaire de l'argumentation qui prétend l'établir » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 475).

Dans l'argumentation par exemple, le rôle du langage est essentiel. Ce type d'argumentation fournit un cas éminent où le sens et l'extension des notions sont influencés par les aspects dynamiques de leur emploi.

IV. L'illustration diffère de l'**exemple** en raison du statut de la règle qu'elle sert à appuyer.

« Tandis que l'exemple était chargé de fonder la règle, l'illustration a pour rôle de renforcer l'adhésion à une règle connue et admise, en fournissant des cas particuliers qui éclairent l'énoncé général, montrent l'intérêt de celui-ci par la variété des applications

possibles, augmentent sa présence dans la conscience [...]. Alors que l'exemple doit être incontestable, l'illustration, dont ne dépend pas l'adhésion à la règle, peut être plus douteuse, mais elle doit frapper vivement l'imagination pour s'imposer à l'attention »¹

V. L'argument de causalité : permet de soutenir un point de vue en exprimant les causes d'un acte précis qui s'accordent avec sa thèse, il « *suppose l'existence d'une relation causale entre prémisse et conclusion* »² pouvant être notamment repéré à travers les connecteurs de la relation causale comme « parce que », « c'est pourquoi », « car », etc.

¹ Ibid. (p : 481).

² La classification des arguments dans les discours ordinaires, Marianne Doury , (p : 60)
https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_154_947#lgge_0458-726X_2004_num_38_154_T1_0060_0000

Chapitre 02:

La responsabilité discursive et l'engagement politique

I. La notion du discours :

C'est avec le déclin du structuralisme saussurien : La linguistique de la langue et la montée des courants pragmatiques : linguistique de la parole, que la notion de discours s'est imposée sur les études linguistiques modernes comme une réaction remettant en cause le paradigme intralinguistique ; cette dernière qui n'est pas clairement définie voire ambiguë au milieu de ce carrefour interdisciplinaire.

En s'appuyant sur un ensemble d'oppositions terminologiques qu'on pourrait laisser le mieux apparaître ses valeurs ainsi que ses limites conceptuelles.

I. Par opposition à la langue :

La langue d'après la citation d'Emil Benveniste et d'un point de vue de la linguistique énonciative : « *Discours* » est proche « *d'énonciation* » C'est : « *la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la condition intersubjectivité qui seule rend possible la communication linguistique* »¹; Tout en éprouvant l'identité abstraite de la langue qui a toujours besoin d'un moyen qui la rend concrète grâce aux éléments effectifs sonores qui sont mises en disposition par un acte énonciatif vu comme un discours capable de faire sortir la communication de son état psychique .

II. Par opposition à la phrase :

L'approche distributionnelle purement structurelle développée par ZELLIG.S.HARRIS ; Prend le discours comme un objet formé d'une succession de phrases sur lequel l'analyse distributionnel se base-t-il. Emil Benveniste de son côté a mis en évidence cette différence plus profondément; privant la phrase de son statut extralinguistique comme étant une unité discursive.

¹ Patrik Charaudeau et Dominique Mangueneau /Dictionnaire d'analyse du discours/P : 186 / édition de Seuil ; 27 Rue Jakob, Paris.5.

III. Par opposition à l'énoncé :

C'est la distinction où l'énoncé est compris comme une unité linguistique et qui se distingue par rapport à celui du discours, qui est la trace d'un acte de communication qui a été produit dans un environnement extérieur, ce serait le plus souvent socio-historique : « *un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration en « langue » en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours (Guespin 1971 :10).* »¹

IV. Par opposition au texte :

Le discours s'est considéré comme la partie intégrante d'un texte se tient dans un contexte (Conditions de production et de réception).

Il peut être défini comme pratique langagière socialement codifiée : (discours religieux ; juridique ; politique, etc.) ; Comme le précise Dominique Mangueneau dans l'analyse du discours comme étant un objet d'analyse : « *l'articulation du langage sur des paramètres non linguistique* »²

II. La notion de subjectivité :

« *La subjectivité trouve son fondement, son principe dans le langage ; en retour, les langues particulières parlées par l'humanité sont construites à partir et en vue de la relation de dialogue, dont, sans exception, toutes portent trace* »³.

À partir de la notion d'énonciation ; Ce nouveau modèle de réflexion linguistique qui a été développé et systématisé par : EMIL BENVENISTE et approfondi par K-

¹ Patrik Charaudeau et Dominique Mangueneau /Dictionnaire d'analyse du discours/P : 187/ édition de Seuil ;27 Rue Jakob, Paris.5.

² Franck NEVEU/ Dictionnaire des sciences du langage _2^{ème} édition revue et augmentée.

³ Georges-Elia SARFATI- NATHAN: Elément 'analyse du discours–Page (18)

Orecchioni, prenant une position épistémologiquement poststructuraliste qui montrait l'aspect abstrait de l'énonciation disant que c'est le dire par opposition à l'énoncé qui est doué d'une identité concrète: le dit ; Que la subjectivité occupait une place importante parmi les théories d'énonciation.

EMIL BENVENISTE avançait l'idée que la subjectivité est la capacité du locuteur à se poser comme sujet. Donc cette théorie énonciative se base sur le sujet parlant et ce qu'il pourrait laisser en réagissant comme des traces énonciatives ; qui sont les formes linguistiques qui le déterminent ; « le langage n'est possible que parce que chaque locuteur se pose comme sujet en renvoyant à lui-même comme je dans son discours ». ¹

I. Le degré d'implication de l'énonciateur :

Lorsque la question de l'inscription de l'énonciateur dans son énoncé restait toujours un énigme marquant une relativité dépendante d'un matériel linguistique, celui va être mis à sa disposition et qui lui offre la capacité et le choix qui saurait le moyen par lequel en pourrait être mesuré :

« la notion de voix s'appliquera exclusivement à une forme de subjectivité associée à la prise en charge des mots et des phrases, de leurs propriétés formelles et notamment stylistiques, plutôt qu'à la subjectivité des points de vue associés à la prise en charge de contenus et autres effets propositionnels » (Perrin, 2006)

II. Inscription totale (explicite) :

L'énonciateur en tant que tel pourrait disposer de son côté des moyens linguistiques de différents types dont ; parmi lesquels ceux qui peut les utiliser pour s'effacer ou encore s'inscrire d'une manière où sa voix va être facilement cernée et repérée ; c'est *l'implication directe*.

III. Inscription partielle (implicite) :

Lors d'une prise de parole, on préfère de ne pas s'inscrire d'une manière directe lorsque nous voulons prendre une position par rapport à une question pour revêtir une

¹ Ibid (18-19)

forme objective à notre discours afin qu'on lui donne beaucoup de crédibilité; et ce serait par le fait d'utiliser un ensemble de moyens langagiers comme celui du pronom personnel indéfini *on*.

IV. Les différents indices d'énonciation :

C'est dans (l'énonciation de la subjectivité dans la langue, 1980) ; Que K-Orecchioni, va s'approfondir dans ce qui a été développé par Emil Benveniste ; tout en élargissant l'inventaire de l'ensemble d'indices de subjectivité.

I. Les marqueurs d'embranchement :

C'est l'ensemble des moyens linguistiques qui prennent le nom des *deixis (ici ; maintenant ; là-bas ...)* qui servent en principe à montrer la position du sujet parlant dans un acte d'énonciation, et qui renvoient à des **moments** parfois ou encore des **lieux** ; et ceux qui ne pourraient être fonctionnels au terme sémantique qu'au sein d'un contexte bien déterminé. : « ... contrairement aux termes nominaux qui renvoient à des concepts, Ces marques renvoient à des individus qui sont soit des personnes, soit des moments, soit des lieux. Par leur qualité, ils constituent des mots vides, C'est-à-dire des mots dépourvus de sémantisme propre : leur référence varie avec la situation d'énonciation ». ¹

II. Les indices personnels :

Ce sont les pronoms personnels qui entrent en jeu ; qui est d'un point de vue grammatical ont pour fonction basée sur l'opposition qui permet de situer les uns par rapport aux autres ; le *je* face au *tu* : « la conscience de soi n'est possible que si elle

¹ Ibid. (p : 22)

s'éprouve par contraste. Je n'emploie je qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera de son allocution un tu : pas de subjectivité sans intersubjectivité. »¹

III. Les indices d'ostension :

Cela concerne les unités grammaticales qualifiant les différentes classes comme les adverbes et les adjectifs démonstratifs ; qui entretiennent un lien explicatif de la situation spatiotemporelle de l'acte énonciatif : . « *Ces éléments organisent les relations spatiales et temporelle auteur du sujet ris comme repère* »²

IV. Les indices spatiaux :

C'est des marques qui gardent leurs valeurs énonciative par le fait d'être opposées les une contre les autres (bas/haut/ici/là-bas/gauche/droite...) ainsi donc, c'est à travers lesquelles qu'on arrive à repérer le lieu par rapport à la situation d'énonciation :

- les présentatifs : voici, voila.
- les adverbiaux : ici, là, là-bas/prés-loin ...
- les démonstratifs : ca, ceci, cela ...

V. Les indices temporels :

C'est le moment antérieur et postérieur et parfois en parallèle avec l'acte d'énonciation produit et qui introduit par les moyens suivant :

- En ce moment là/maintenant : pour une situation de simultanéité.
- Autrefois/jadis/hier/la semaine dernière : pour une situation d'antériorité.
- demain/le moins prochain/bientôt..etc. : pour un acte à venir.

¹ Ibid. (p : 21)

² Ibid. (p : 21)

VI. Les marqueurs de modalité :

Bally considère ces indices comme : « *la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet parlant énonce à-propos d'une représentation de son esprit* »¹ ; ce sont les moyens linguistiques introduits le plus souvent des *substantifs* ; *des adjectifs* ; *verbes* ; *adverbes subjectifs* employés par le locuteur afin qu'il montre son attitude par rapport à son dire ; à savoir ceux qui sont d'une nature :

I. *Substantifs subjectifs* :

- *Axiologique* : qui sont l'issue d'un autre substantifs (fadasse/chauffard/ vinasse...).
- *Péjoratifs* : une unité renforcée par une suffixation (trouille/ trouillard-flemme/flemnard...) qui s'utilise comme une forme d'injure
- *subjectifs* : qui tirent leurs origines de noms propre déterminant leur sens (marxisme/ /fascisme ; etc.).
- *Péjoratifs* : qui sont formes à partir d'une locution (Marie-salope / Jean-foutre...)
- *Abréviations (Acronyme)* : qui va être lexicalisée et soumise à la codification sociale (SIDA/ Sidéen ...).

II. *Adjectifs subjectifs* :

Cela d'après K-Orecchioni se décline selon les trois classes suivantes :

Subjectif-affectif ; c'est des outils linguistique qui s'utilisent pour éprouver l'état d'esprit de celui qui parle ; ses différents émotions, affections à exprimer (poignant ;pathétique, drôle).

¹ Ibid. (p : 22-23)

Subjectif-évaluatif (axiologique) ; c'est ceux qui s'emploient pour émettre un jugement soit en valorisant un fait ou une personne ou encore une chose ou bien en le dévalorisant: (bénéfique /important/ utile...)

Subjectif-évaluatif (non axiologique) ; c'est le lexique qu'on emploie avec l'intention de juger mais qu'il ne soit pas accompagné d'une valeur :(long/court...).

Adjectifs axiologique affectif : Ceux qui véhiculent l'aspect émotionnel accordant une valeur à tel ou tel objet soit positif ou négatif (agréable /émouvant / agaçant...).

III. Verbes :

C'est une forme linguistique qui s'articule en fonction de trois catégories modales :

-Les modalités expressives : avoir peur / craindre / souhaiter ...

-Les modalités épistémique : affirmer / croire / voir / trouver / penser / être sûr avoir l'impression...

- **Les modalités déontiques** : Ce sont tous les verbes qui ont pour fonction d'exprimer : (l'obligation ; l'interdiction la permission).

IV. Adverbes :

C'est l'ensemble de mots capables de montrer le degré d'implication de l'auteur dans son énoncé :(sûrement/ évidemment/ sans doute/ peut-être ...).

V. Caractères graphiques.

Dans la langue écrite, le choix typologique d'un caractère bien déterminé ne se fait pas d'une manière aléatoire :(en gras / en italique /en maigre ...) ; mais c'est une intention traduite par ce dernier qui serait le plus souvent pour attirer l'attention de l'allocutaire.

III. Tarek Ramadhan (naissance ; études ; contributions)¹ :

Tariq Ramadan, né le 26 août 1962 à Genève, est un islamologue suisse, ayant également la nationalité égyptienne.

Petit-fils du fondateur des Frères musulmans, Hassan el-Banna, il est Professeur d'Etudes islamiques contemporaines à l'université d'Oxford (Oriental Institute, St Antony's College) et enseigne également à la Faculté de Théologie d'Oxford. Il est Professeur invité à la Faculté d'Etudes islamiques(Qatar), à l'Université Mundiapolis (Maroc), où il enseigne la philosophie, et à l'Université Perlis de Malaisie. Il est par ailleurs Senior Research Fellow à l'université de Doshisha (Kyoto, Japon), et directeur du Centre de Recherche sur la Législation Islamique et l'Ethique à Doha (Qatar).

Il possède une maîtrise en philosophie et littérature françaises, et un doctorat en islamologie arabe de l'Université de Genève. Il a suivi une formation intensive en études islamiques classiques avec des savants de l'Université Al Azhar du Caire, et obtenu sept ijazat dans sept disciplines différentes.

Il contribue par ses écrits et ses interventions au débat sur la question des musulmans d'Occident, ainsi qu'au renouveau du monde musulman. Expert consultant dans diverses commissions attachées au Parlement de Bruxelles. Il participe activement au travail associatif aussi bien qu'académique dans les domaines de la théologie, l'éthique, la justice sociale, l'écologie et le dialogue interreligieux.

Il est également Président de l'organisation (groupe de réflexion et d'action) European Muslim Network (EMN) à Bruxelles. Il est membre de l'Union Mondiale des Savants Musulmans.

Derniers livres parus en français : "Islam, la Réforme Radicale, Ethique et Libération", Presses du Châtelet, Septembre 2008, "L'Autre en Nous, Pour une philosophie du pluralisme", Presses du Châtelet, Avril 2009, "Mon Intime Conviction", Presses du Châtelet, Septembre 2009, « L'Islam et le Réveil arabe », Presses du Châtelet,

¹ <https://tariqramadan.com/elements-de-biographie/>

Novembre 2011, « Au péril des idées » avec Edgar Morin, Presses du Châtelet, Mars 2014, “De l’islam et des musulmans”, Presses du Châtelet, Décembre 2014, “Introduction à l’éthique islamique”, Presses du Châtelet, Mars 2015, “Être occidental et musulman aujourd’hui”, Presses du Châtelet, Septembre 2015 , “Le génie de l’islam”, Presses du Châtelet, Janvier 2016.

I. Une vision du monde purement musulmane :

Ce qui attire l’attention dans sa personnalité et chez tout intéressé par le fait religieux notamment l’Islam, son penchant fidèle aux fondements constructives de ce dernier ; en essayant à tout lier avec ce paradigme la vie courante et professionnelle de l’individu, sur une géographie qui avait adapté une tradition complètement différente , celui-ci qui se semblait un système de pensée archaïque qui menacerait la modernité construite et fondée depuis des bases purement laïques.

II. Une perspective politico-religieuse :

La religion comme étant le comportement quotidien de l’individu, et toute contribution par laquelle il participe à toute activité humaine et sociale (la politique, la culture, l’économie, l’éducation.etc) ; On ne peut pas évacuer la politique de la vie religieuse de la société, ce qui nous explique qu’il y a un rapport intime voire réciproque entre ces deux pôles : avec un enseignement qui prend comme un objet d’étude la religion, il avait eu pour intention d’influencer l’acte politique qui ne fait qu’un élément parmi ceux qui construisent et se regroupent sous l’étiquette du mot « religieux ».

III. Une conception religieuse basant sur l’interculturalité :

Le facteur géographique et culturel était l’un des grandes problématiques sur lesquelles se préoccupaient les intellectuels venant de différents horizons notamment ceux qui s’intéressent à la vie de l’homme (la sociologie, la philosophie, l’histoire...etc.), et

Tariq ramadan qui fait partie de ce mouvement ne lui a pas échappait de son champ d'investigation, il a bien traduit sa conception qui se paraitrait nouvelle présentée par une image moderne qui a pour principe de détruire toutes les frontières géographiques en montrant l'aspect hétérogène, loin d'être un islam homogène et figé dans son identification.

La partie pratique

Chapitre03:

Objet d'analyse :

I Les mécanismes persuasifs utilisés par Tarik RAMADAN dans son article:

Dans cette partie, on essayera d'entamer l'analyse tout en décrivant et commentant chaque emploi opté par son scripteur qui est l'éminent Tariq RAMADAN ; La perspective dont nous allons suivre consistera ainsi à traiter les points suivants :

1. Présentation du corpus.
2. La méthodologie du travail.
3. Identifier l'ensemble d'arguments et de stratégies employés tout en précisant leurs types.
4. - L'analyse discursive du corpus (description /justification).
5. Conclusion.

- On commencera au prime abord par la description du corpus qui avait été choisis et qui se semblait adéquat à notre analyse.

I. Présentation du corpus :

Notre corpus est constitué d'un article, choisis du site Internet (blog) personnel du Tariq Ramadan (Tariq Ramadan-Official Website), Sa production occasionnant ainsi un contexte introduisait une période considérée comme une nouvelle planification politique synchronisée . Ces différentes communications qui ont été produites par l'éminent intellectuel suisse avec ses origines arabo-musulmanes ; dans différentes occasions le plus souvent pour défendre les bases fondatrices de l'islam sur une terre là où il est considéré comme étant une religion intrus menaçant leurs stabilité religieuse voire identitaire et culturelle . Il s'agissait d'un discours adressé à toutes les communautés du monde. Ceux qui sont intéressés et attendaient des réponses aux diverses questions qui concernent l'islam, et la place qu'il occupait et ce qu'il doit occuper, La façon par laquelle ses

instructions devraient être comprises ; notamment les occidentaux : Nouvellement convertis ; musulmans ; non musulmans ; pratiquant et non pratiquants qui sont considérés l'allocataire visé de cette communication.

C'est à partir de ces paramètres, qu'on débute à étudier ces allocutions pour découvrir comment ces arguments ont été construits voire employés ; Et comment avaient été fonctionnés dans chaque action et idée exprimée.

II. L'occasion de la situation communicative (la question palestinienne) :

Il s'agit d'une interview qui a été transcrite en production écrite ; Où il avait été interviewé par le fameux journaliste français *Claude-Henry* ; Cette communication qui a eu lieu le 22 Novembre 2016 grâce au site Web Tariq Ramadan-Official Website. L'occasion de ce qui se passe en Palestine comme une question d'actualité et en effet le conflit quasiment éternel entre les deux peuples ; juif et celui du palestinien.

I. Le lieu du discours :

Cette communication était réalisée en France.

II. Le moyen de diffusion :

Ce discours a été transmis à travers la télévision et les réseaux sociaux (blog personnel), et la presse par ses différentes catégories : écrite et audiovisuelle.

III. Le public visé :

L'intellectuel Tariq Ramadan cherche à transmettre son message explicatif à ceux et celle qui n'ont pas encore compris les vrais origines de ce conflit.

IV. Les sujets abordés:

1. la façon par laquelle la question palestinienne avait été comprise notamment par la communauté internationale.
2. la discrimination et la ségrégation objecte menée contre les différentes catégories sociales dites minorités dominées par celles qui se représente comme une majorité faisant partie d'une classe socialement prépondérante.

3. Le journaliste *Claude-Henry* cherche à travers son questionnaire à découvrir la position qui avait été prise par son invité vis-à-vis de cette question, l'esprit par lequel celui-ci en apercevait ainsi que la catégorie de son discours qu'il essayait de transmettre à son publique.

V. Les commentaires :

1. Redoutables...redoutées... abusives...abusées... une centaine d'années projetée d'intérêt irréel par exemple, des temps...!

Aucun Peuple, aucune Justice, aucun Futur, aucune Sérénité, aucun Présent, aucune Destinée ou Lequel, Laquelle méritent l'ignorance ou l'indifférence des conséquences abjectes et graves de la PouRSuiTe du MaiNTieNT du FaiT de la RéaLitÉ CoLoNiaL)e...à qui ne s'impose l'âge d'un monde perpendiculairement sacré et parallèlement effroyable...

Du bon usage culturel et dès leurs fondements universels, le sens estimé et la raison estimable des étendues communes et réalistes d'une Liberté, humaine, civile, légitime, sociétale, donc naturelle, unie, suffisante, partagée..., n'indiquent, n'induisent, n'expriment pourtant, aucunes formes d'exactions, aucuns espaces de dominations, aucuns échos de destructions, aucunes impartialités d'exclusions, aucuns manques de raisons, aucunes soifs de divisions, aucun retards de civilisations, ...indignes, complexes ou complices tout le monde a ses listes...

Quelles que soient l'identité et la relativité de cette historicité presque infernale car la récurrence immortelle n'est guère la mesure honorée, il est important et "urgent" de rappeler à toute individualité, à toute personnalité, à chaque responsabilité, de cette persistance, qu'il ne peut exister de démocratie spéciale, de surcroît quant "elle" n'entretient d'entendre ni la réalité mondiale ni la véracité humaine de son absurdité citoyenne...

- 2.

Mis à part la référence à la théologie de la libération (complètement out of power dans les rapports de force intra église catholique – et donc qui ne peut que discréditer la justesse de votre combat), votre opinion est argumentée et éthiquement juste.

Mon opinion est divergente sur certains points, vu que mon background est celui d'un français issu d'une famille chrétienne traditionnelle.

Je n'accepte pas l'oppression d'un peuple par une soi disant démocratie (Israël) qui utilise des moyens disproportionnés, et spolie un peuple de ses droits aux dépens du droit de la terre et du droit international.

Je pense qu'un pays qui fait preuve d'une telle disproportion dans la violence n'a pas le droit légitime de se réclamer une démocratie. Au contraire, c'est le fondement même de la démocratie qu'Israël bafoue.

Par contre, je crois qu'une partie non négligeable de l'opinion publique en France (et dans le monde), n'est pas dupe des discours dominants des médias, et ne soutient pas la politique hégémonique d'Israël.

Les positions publiques de la communauté juive française (en particulier de la communauté étudiante) sont contreproductives à cet égard. En effet, se réclamant de la dénonciation de l'antisémitisme, ils justifient la politique d'Israël. Ce faisant, cette même communauté juive renforce l'antisémitisme en France. Il faut être aveugle pour ne pas voir cette évidence. Tant que la communauté juive française soutiendra officiellement la politique d'Israël et ses dérives, alors cette même communauté créera toujours plus d'antisémitisme. JE crois qu'il serait avisé que ladite communauté sorte de sa propre paranoïa, et critique la paranoïa de cet état étranger, Israël, qui n'a rien à voir avec la France.

Mais mon opinion est aussi que la communauté musulmane française commet des erreurs de la même nature. Si les musulmans modernistes, éclairés, veulent voir l'islam survivre, et croître, il est temps de cesser de soutenir les frères musulmans, ou autres pensées rétrogrades et violentes. Pour cela il faut du courage.

Pour que les injustices soient moins criantes, il faut que les modérés reprennent le contrôle de leur communauté.

La violence appelle la violence, et toujours plus d'injustice. Cela, Israël ne veut pas le comprendre. Cela, la communauté juive de France ne veut pas le reconnaître. Je prie pour que la communauté musulmane de France en soit elle, capable.

3.

Je crois qu'Israël est le peuple le plus grand de l'histoire de l'humanité. Et je ne le dis pas pour des raisons bibliques ou religieuses, mais pour une liste de noms que nous ne terminerons pas de nommer. Mais un Israël infidèle à soi-même, peut-être la honte la plus abominable de notre humanité, également qu'un Israël fidèle à soi-même pourra être la gloire de notre humanité. Un exemple de cela se trouve dans les psaumes, où se joignent les plus belles expressions religieuses et les plus aberrantes violences de la religion.

En ce moment, Israël nous donne la plus mauvaise version de soi. Les arguments de ceux qui défendent la plus cruelle extermination d'un peuple en Palestine, me semblent vides et dénués de tout fondement. «Israël a le droit de se défendre disent-ils », mais ce n'est pas cela qui se discute aujourd'hui, c'est sa forme éthique de se défendre. Même Hitler voulait justifier son génocide avec les mêmes arguments avec lesquels Israël justifie aujourd'hui ses crimes contre les civils, femmes et enfants. Être un pays démocratique ne constitue pas une excuse pour être inhumain, mais surtout une obligation pour être plus humain.

Hitler aussi a été élu démocratiquement, non seulement pour promouvoir la haine contre les juifs, mais il a réussi aussi à leur offrir les moyens et raisons de se pervertir et rentabiliser leur haine contre le peuple palestinien pour leur propre cause, et créer un état sur le même génocide qu'ils ont subi. Il faudrait bien nous demander alors ce qui se passe avec nos démocraties occidentales qui approuvent et appuient les atrocités commises par Israël en la convertissant par ce fait, en un pays tyrannique.

Il est l'heure pour les palestiniens de se convaincre, qu'ils n'obtiendront pas leurs revendications par la guerre, parce qu'ils ne luttent pas seulement contre un seul adversaire, mais aussi contre les plus grands de ce monde. À quoi peut servir lancer sur le territoire israélien des centaines de roquettes et missiles qui n'atteignent jamais leurs buts,

si non, pour attirer les foudres de l'enfer sur une population civile qui se trouve toujours prise en otage par des bellicistes acharnés.

Le président Égyptien Anouar el Sadate l'a bien appris à son avantage et à ses dépens, il n'a pas obtenu la restitution de ses territoires occupés par deux guerres, mais il les a récupéré seulement par une paix. Même s'il a perdu dans cette entreprise louable et courageuse, son orgueil et sa vie.

Comme le feu brule le bois, la haine brule la vie.

VI. L'avis personnel :

Cet article vient de dessiner une réalité dont personne ne pourra nier, en ce qui s'exerce contre le peuple palestinien ; c'est le peuple qui vivait toutes les formes de l'injustice par une colonisation justifiée et codifiée par certains systèmes politiques occidentaux pendant plusieurs années !

Trouvant pour lui un prétexte historique pour justifier son occupation et ses attitudes inhumaines. Ce qui nous explique objectivement cette réalité, sont les statistiques fournies par des sources bien confirmées le plus souvent font partie du domaine journalistique qui sont connus pour leur crédibilités en rapportant les différents événements; on constate qu'il y a un nombre très important de victimes annuellement tombés dont la majorité est des enfants et des vieillards désarmés par les feux de l'armée israélienne sans donner importance au principe de l'équivalence ce qui reflète l'image d'un système qui se comporte immoralement et sauvagement.

I. La méthodologie du travail :

L'analyse que nous allons entamer dans cette partie de notre travail ce serait tout en s'appuyant sur l'ensemble des théories qu'on a abordé dans la partie théorique; Qui sont celles de *Ch. PERELMAN* et de *L. OLBRECHTS-TYTECA* ainsi que *H. Paul GRICE* ; A travers lequel on prendra les éléments suivants :

_ Notre premier pas à faire c'est de cerner et saisir les arguments depuis leurs passages à l'intention de les isoler et les considérés comme l'objet de notre étude.

_ Secundo ; notre étude s'appuiera sur une recherche qui prendra en compte plus précisément le type ; le genre dont ils faisaient partie.

_ Cette partie de notre travail d'analyse consistera majoritairement à expliquer en donnant des justificatifs fortement convainquant de leurs choix communicatif, et de décrire leur fonctionnement notamment sémantique dans la chaîne parlée.

II. L'analyse discursive du corpus (description /justification) :

Le repérage de l'ensemble d'arguments employés tout en précisant leurs types ainsi que les stratégies adoptées :

I. Les énonces où les arguments ont été inclus :

Extrait N°01 :

« L'État d'Israël, comprise comme une entreprise coloniale menée avec l'aide des Britanniques avant tout, mais également des autres nations européennes, avec le soutien américain. »

Commentaire :

L'auteur dans son énoncé voulait justifier sa prise de position en faveur de la question palestinienne en nous faisant comprendre que certains systèmes occidentaux ne

prendront jamais une position aussi objective par rapport à la question palestinienne car ils étaient déjà à l'origine de cette existence illégitime.

Schématisation du contenu :

Prémisse —————> une entreprise coloniale menée et soutenue par certains systèmes occidentaux.

Conclusion —————> sa prise de position est en faveur de la question palestinienne

Extrait N° 0 2:

« La culpabilité européenne après l'extermination des Juifs, le nazisme, le silence, voire la collaboration, sont évidemment certains des facteurs qui expliquent ce soutien»

Commentaire :

D'après l'auteur, ce soutien inconditionnel vis-à-vis l'Israël ne pourrait être expliqué qu'à travers un recours à l'histoire, notamment le grand événement qui marque le mauvais côté de l'histoire européenne, celui de l'extermination des juifs et la façon par laquelle ont-ils aperçu cette injustice flagrante.

Les deux éléments construisant ce type d'arguments qui sont : « cause » et « effet », sont explicitement employés :

Schématisation du contenu :

Prémisse —————> une culpabilité européenne en vers les juifs.

Conclusion —————> un soutien inconditionnel vis-à-vis l'Israël.

Extrait N°0 3:

« J'ai intégré mon soutien aux Palestiniens au soutien aux peuples opprimés de la Terre.»

Commentaire:

Pour asseoir beaucoup de crédibilité à ses propos, il évoque intelligemment la raison, dont personne ne pourrait lui contredire, en traitant cette situation de la même façon que celles qui existent partout dans le monde.

Ce mécanisme pourrait être expliqué comme suit :

Schématisation du contenu :

Prémisse —————> le soutien des peuples opprimés

Conclusion —————> le soutien des palestiniens

Extrait N° 04:

« En Amérique du Sud, en Afrique, en Asie, je soutenais les causes justes de résistance à la colonisation, à l'occupation ou au déni de droits comme au Tibet, en Afrique du Sud et donc en Palestine.»

Commentaire:

L'auteur illustre son soutien aux peuples colonisés, en donnant des cas particuliers dans le monde entier tel qu'en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie..., il cherche vivement à montrer son attachement à ce principe (règle) que ce soit les descendances de ce peuple. C'est là où cet argument a été employé comme étant comprise d'une règle clairement expliquée par des illustrations.

Schématisation du contenu :

Ce mécanisme est structuré comme suit :

La règle —————> contre l'injustice et toute forme de colonisations.

L'illustration —————> les pays colonisés partout dans le monde.

Le connecteur logique —————> Donc.

Extrait N° 05:

« Je me suis très tôt inscrit dans cette perspective et ma ligne de conduite a toujours été d'articuler mon discours autour de la justice et d'un engagement non sélectif. »

Commentaire:

Dans cet énoncé, on trouve l'aspect rationnel très claire dans sa structure, et par conséquent l'illocutoire ne pourrait qu'accepter ce qu'il reçoit grâce à son pouvoir logique. Ce qu'il vient de déclarer, montre sa prise de position qui ne se diffère guère à celles qui peuvent être prises par les autres.

Schématisation du contenu :

D'après J. Locke ce type d'argument est considéré comme l'un des plus convaincants et qui se construit grâce à deux éléments essentiels :

Connaissance (Prémisse) —————> Pour lui tous les individus sont égaux et sont libres en leurs choix.

Jugement (Conclusion) —————> Sa position est neutre et objective

Extrait N°06 :

« La lutte et la résistance des Palestiniens sont légitimes, comme celles de tous les peuples opprimés »

Commentaire :

Dans ce genre d'argument, l'interlocuteur essaie de commencer à partir d'un point de vue qui se considère comme étant une règle générale dont son argument y fait partie ; et que tout le monde devrait la respecter, et par conséquent, sa position serait acceptée.

Schématisation du contenu :

En fait, ce schéma argumentatif est structuré comme suit :

La règle générale (Prémisse) —————> toute résistance est légitime.

Le cas particulier (Conclusion) —————> La résistance du peuple palestinien est légitime.

Extrait N°07 :

«Beaucoup d'éléments sont en jeu : Israël perçu comme l'expression de l'Occident et de ses valeurs, la Palestine comme celle des Arabes, de l'Orient et de l'Islam en tant que civilisation. C'est également la traduction du rapport Nord-Sud car le Sud global, à l'inverse du Nord soutient presque unanimement les Palestiniens».

Commentaire :

L'auteur exprime sa pensée de façon rationnelle en unissant ce phénomène, qui est le conflit israélo-arabe ou nord-sud, à ces causes réelles, tout en appliquant une certaine liaison entre ces événements structurés à leurs causes et leurs conséquences, ce conflit représente une confrontation entre deux grands pôles : le nord et le sud, se différenciaient dans leurs cultures et leurs valeurs.

Schématisation du contenu :

Cela se manifeste dans ce schéma :

Phénomène (Prémisse) —————> conflit israélo-palestinien

Causes et conséquences (Conclusion) —————> la divergence politico-historique et culturelle entre le nord et le sud.

Le connecteur logique —————> Car

Extrait N°08 :

« Et le fait que les politiques et les médias occidentaux soient si partiaux, si partie prenante, si silencieux sur la souffrance des Palestiniens m'a tout aussi sûrement amené à m'engager, avec d'autant plus de force que les victimes palestiniennes subissent une double injustice »

Commentaire :

On constate qu'il y a une structure causale entre *une prémisse* qui est la double injustice exercée par les médias ainsi que certains systèmes politiques, et une conclusion qui se manifeste dans son engagement avec force en faveur des palestiniens.

Schématisation du contenu :

Le schéma qu'on vient de décrire se présente comme suit :

Cause (Prémisse) —————> la double injustice menée par les médias et certains parties et systèmes politiques contre les palestiniens.

Conclusion —————> un engagement total des palestiniens.

Extrait N° 09 :

« On ne peut pas s’engager dans le conflit palestinien en niant les données historiques et faire comme s’il n’y avait rien à dire ou à retenir de l’entreprise de colonisation d’une terre où vivait un peuple»

Commentaire :

L’auteur attire l’attention sur un élément très important pour comprendre ce phénomène et en prendre position, il nous invite à ne pas dépasser les données historiques qui déterminent le coupable, il fait un recours aux causes avant de parler de toute conséquence.

Schématisation du contenu :

Et voici le schéma de ce raisonnement :

Prémisse —————> nier les données historiques du conflit israélo- palestinien.

Conclusion —————> Notre prise de position ne sera pas juste et neutre.

Extrait N°10 :

« Ces voix doivent se faire entendre, avec des voix hindoues, bouddhistes, agnostiques ou athées, pour dire et affirmer que les lieux saints doivent être protégés et que chaque religion doit avoir un accès égal à ces lieux, sans discriminations »

Commentaire :

L’auteur joue sur les sentiments ainsi que l’intérêt de son adversaire, où il appelle et réclame un respect de la liberté de croyance qui se représente par les lieux saints dont le Palestine y fait partie.

Schématisation du contenu :

Et ça pourrait être schématisé come suit :

L'intérêt commun (prémisse) —————> Entendre les voix qui appellent aux respect des croyances.

L'intérêt de l'auteur (Conclusion) —————> jouir du respect de sa religion et pouvoir accéder aux lieux saints sans discriminations.

Extrait N°11 :

« Pendant six ans, j'ai été interdit de territoire aux États-Unis à cause de mes prises de positions sur la Palestine et l'Irak. »

Commentaire :

Dans cet énoncé l'auteur met en œuvre une démarche causale exprimée par une injustice flagrante en lui interdisant de franchir leurs territoires à cause de sa position vis-à-vis de la question palestinienne, ce qui indique la partialité et l'injustice des Etats-Unis concernant le conflit israélo-palestinien.

Schématisation du contenu :

Et cela s'explique comme suit :

Cause (prémisse) —————> ses prises de positions en faveur de la Palestine et de l'Irak.

Conclusion (1) —————> Il a été discriminé par les États-Unis.

Conclusion (2) —————> Les Etats-Unis est injuste et discriminatoire vis-à-vis la question palestinienne.

Extrait N°12 :

« Par ailleurs, je pense que le silence autour de cette question alimente des discours réactifs potentiellement dangereux ».

Commentaire :

Dans cet énoncé, l'auteur justifie son rejet de l'idée du silence envers la question palestinienne en raison de ses conséquences négatives voire dangereuses.

Schématisation du contenu :

Les deux composants de cet argument sont comme suit :

Conclusion —————> Le silence autour de la question palestinienne est rejeté.

Prémisse (Cause) —————> ses conséquences indésirables.

Extrait N° 13 :

"En France, on alimente ainsi le sentiment que la vie et la mort des femmes et des hommes arabes ou juifs, palestiniens ou israéliens, sont de valeurs différentes.

Et quand des intellectuels comme Pierre-André Taguieff, Michèle Tribalat ou Alain Finkielkraut affirment qu'il existe en France un nouvel antisémitisme essentiellement dû à des citoyens d'origine arabe et de confession musulmane, ils réduisent dangereusement la réalité, éludent la question et ne rendent pas compte des faits."

Commentaire :

L'auteur culpabilise certains intellectuels français d'être derrière une perfide alimentation du racisme contre les musulmans en France ; il évoque des exemples qui reflètent cette réalité existant en France. La force de cet argument se spécifie en faisant appel à des exemples authentiques.

Schématisation du contenu :

Les deux composants de cet argument sont comme suit :

Cause (prémisse) —————> En France, des intellectuels réduisent la réalité et affirment qu'il existe en France un nouvel antisémitisme essentiellement dû à des citoyens d'origine arabe et de confession musulmane.

Conclusion —————> on alimente ainsi le sentiment que la vie et la mort des arabes ou juifs, sont de valeurs différentes.

Extrait N° 14 :

« Votre soutien inconditionnel à Israël est devenu une lunette qui vous empêche de voir la France telle qu'elle est. »

Commentaire :

Dans l'énoncé ci-dessus, on constate que l'auteur pousse son adversaire à prendre une position différente en jouant sur ses sentiments et en lui appelant à s'intéresser autant plus à sa patrie qui est la France.

Schématisation du contenu :

Les deux composants de cet argument sont comme suit :

(prémisse) —————> Le soutien inconditionnel à Israël

Conclusion —————> Empêche de rester fidèle à la France.

Extrait N° 15 :

« Hubert Védrine, que j'ai rencontré, paraissait l'être un peu plus que d'autres, en privé comme en public ; il a parfois défendu le droit des Palestiniens, tout en restant prudent car un soutien affiché, chacun le sait, peut se révéler un véritable suicide politique en France, en Europe ou aux États-Unis. »

Commentaire :

Il présente son jugement comme juste, en parlant de la chute de tout politicien qui défend le droit des Palestiniens, parce que tout le monde le sait et le dit ; ce type considéré non argumentatif parce qu'il s'appuie sur les sentiments de l'auditeur et aux moyens non argumentatifs.

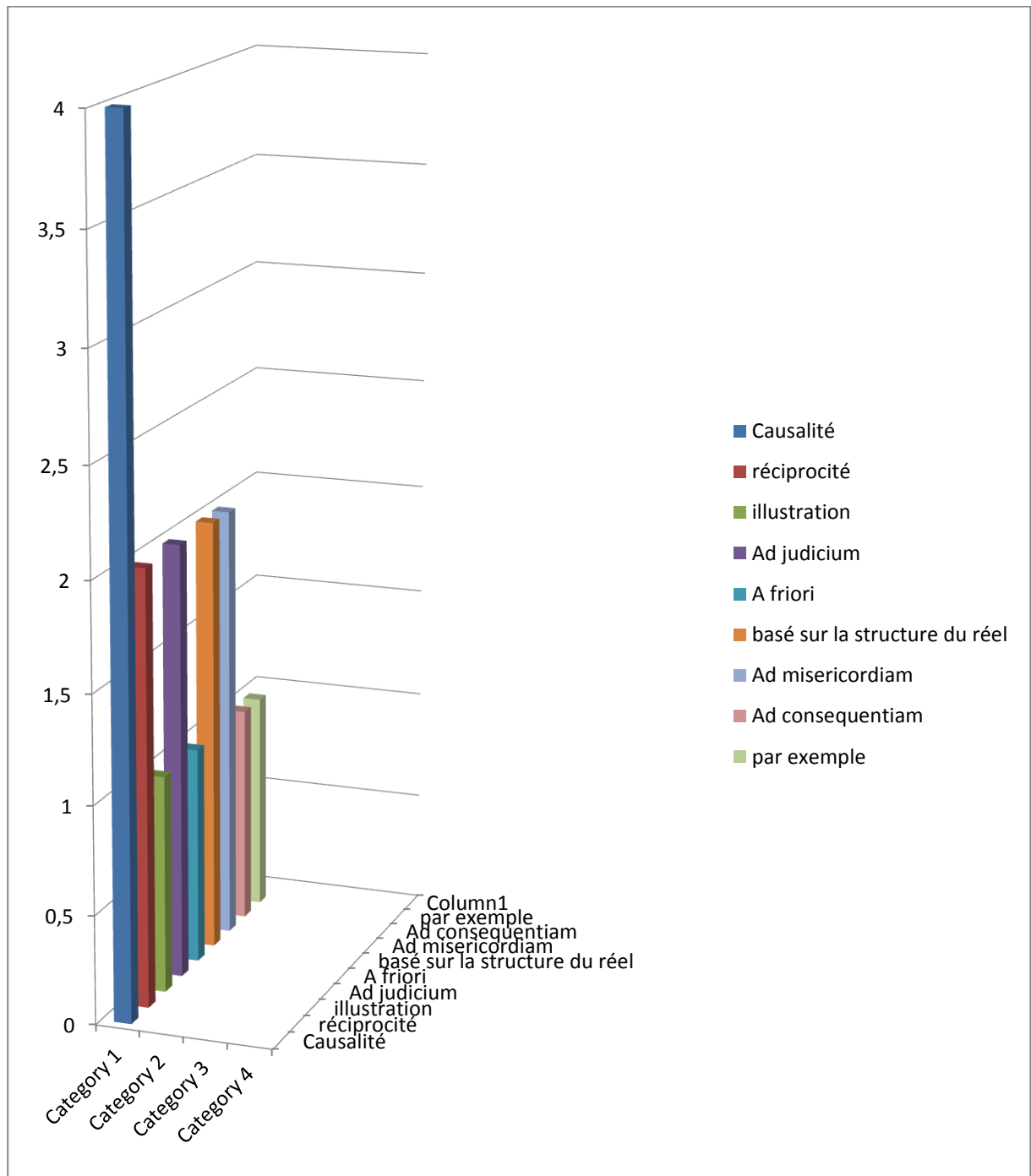
Cause (prémisse) —————> Le soutien inconditionnel à Israël

Conclusion —————> Empêche de rester fidèle à la France.

III. Tableaux des identifications et de classifications :

<u>Extraits</u>	<u>Type d'argument</u>
(1)	Causal
(2)	Causal
(3)	réciprocité
(4)	illustration
(5)	Argumentum Ad iudicium
(6)	Argumentum A priori
(7)	Argument basé sur la structure du réel
(8)	Causal
(9)	Argument basé sur la structure du réel
(10)	Argumentum Ad misericordiam
(11)	Causal
(12)	Argumentum Ad iudicium
(13)	Argumentum Ad consequentiam
(14)	Argumentation par exemple
(15)	Argumentum Ad misericordiam

I. La représentation graphique (taux d'usage) :



II. Commentaire de la graphie :

Le document précédent présente un graphique comprenant un ensemble de données qui introduit la stratégie par laquelle l'auteur a fait son choix discursif, notamment le type d'argument qui lui semblait plus convenable voire convaincant.

De prime abord, Ce qui attire notre attention en observant cette représentation graphique est celui de l'usage récurrent d'un type d'argument qui est celui de *la causalité* par rapport aux autres

Ensuite, on remarque qu'en ce qui concerne le reste des types, ils sont présentés d'une manière quasiment égale le même taux d'utilisation qui se représente entre deux et une seule fois pour chaque type d'argument.

En fin, l'usage assez répandu de ce genre d'argument qui est *la causalité* nous explique que l'auteur lui donne beaucoup plus d'importance à cause de son effet positif sur l'allocataire.

III. Les stratégies argumentatives et leurs types :

<u>numéros</u>	<u>Extrait</u>	<u>Stratégie argumentative adoptée</u>
1	Nier la souffrance des Juifs au cours du XXe siècle, tenir des propos antisémites ou refuser les cours d'histoire traitant de la Seconde Guerre mondiale est inadmissible et ne peut se justifier en aucune façon. En revanche, dire que la politique d'Israël est discriminatoire, répressive et humainement indéfendable est légitime et intellectuellement sain et nécessaire	la concession
2	Il n'empêche que les jeunes des banlieues font face à des	

	<p>discriminations, à du racisme structurel, à une islamophobie qui s'installe et s'institutionnalise.</p> <p>Victimes de discriminations, ils sont du camp des opprimés et la lutte pour la reconnaissance de leurs droits légitimes doit être soutenue et défendue. Mais je m'oppose à toute attitude victimaire</p>	<p>la concession</p>
3	<p>« Cette approche est erronée, binaire et très dangereuse. Il faut la dépasser.</p> <p>Paradoxalement, c'est en faisant entendre plus de voix religieuses que ce conflit sera moins réductible à la dimension d'une équation religieuse.»</p>	<p>Réfutation</p>
4	<p>« Le fait d'aller tuer un enfant de huit ans à Tel-Aviv n'est pas acceptable ; mais résister à l'armée israélienne, c'est la dignité du peuple.</p>	<p>la concession</p>
5	<p>« on ne peut pas toujours parler du passé sans rechercher des solutions au présent, mais ces solutions</p>	<p>la concession</p>

	ne se trouveront pas sans référence à ce passé»	
6	« Car il y a, bien sûr, une donnée religieuse dans ce conflit, mais que l'on réduit souvent à l'opposition « musulmans contre juifs » ou « Arabes contre Juifs.»	concession
7	« jamais je n'ai partagé cette tentation de comparer les jeunes des banlieues et les Palestiniens, je n'ai jamais nourri cette représentation ou cette projection dans le miroir du destin des Palestiniens. »	Réfutation

IV. Justification et description du fonctionnement :

I. Nier la souffrance des Juifs au cours du XXe siècle, tenir des propos antisémites ou refuser les cours d'histoire traitant de la Seconde Guerre mondiale est inadmissible et ne peut se justifier en aucune façon. En revanche, dire que la politique d'Israël est discriminatoire, répressive et humainement indéfendable est légitime et intellectuellement sain et nécessaire

Commentaire :

Dans cet énoncé, la stratégie argumentative employée par l'auteur est la concession, il reconnaît la justesse d'une partie des propos tenus qu'on ne peut pas nier la souffrance des Juifs au cours du XXème siècle, ainsi qu'il considère les propos antisémites comme

inadmissible et ne peut pas être justifié. Ensuite, Il contredit le reste de la thèse de l'autre en affirmant qu'il est légitime de qualifier la politique d'Israël est discriminatoire, répressive et humainement indéfendable.

La négation sert à écarter un élément jugé insatisfaisant, et présente l'idée admise par le locuteur et son adversaire

Schématisation :

L'expression que l'auteur emploie dans ce passage pour :

a) **reconnaître un fait est** : « Il est inadmissible et ne peut se justifier en aucune façon...».

b) **s'opposer à ce fait est** : le connecteur logique d'opposition : « En revanche».

II. Il n'empêche que les jeunes des banlieues font face à des discriminations, à du racisme structurel, à une islamophobie qui s'installe et s'institutionnalise. Victimes de discriminations, ils sont du camp des opprimés et la lutte pour la reconnaissance de leurs droits légitimes doit être soutenue et défendue. Mais, je m'oppose à toute attitude victimaire.

Commentaire :

L'auteur admet une partie de la thèse qui est la résistance face au racisme et à tout genre de discrimination, en expliquant qu'il est légitime de revendiquer leurs droits et il aller plus loin en disant que cette attitude devrait être défendue et soutenue ; puis il exprime son opposition à toute attitude victimaire.

Schématisation :

L'expression que l'auteur emploie dans ce passage pour :

a) **reconnaître un fait est** : « Il n'empêche que.. doit être (le verbe de modalité qui exprime la nécessité). »

b) **s'opposer à ce fait est** : le connecteur logique d'opposition : « Mais » et le verbe qui exprime l'opposition : « je m'oppose à..».

III. « Cette approche est erronée, binaire et très dangereuse. Il faut la dépasser. Paradoxalement, c'est en faisant entendre plus de voix religieuses que ce conflit sera moins réductible à la dimension d'une équation religieuse.»

Commentaire :

Dans ce troisième passage, l'auteur emploie la stratégie de la réfutation catégorique ; car, il contredit entièrement la thèse de l'adversaire, ainsi qu'il la considère binaire et très dangereuse ; ensuite, il avance un contre-argument ou autre thèse qui est pour lui plus pertinente.

Schématisation :

L'expression que l'auteur emploie dans ce passage pour :

a) s'opposer à ce fait est : « Cette approche est erronée, binaire et très dangereuse. Il faut la dépasser. »

b) Avancer sa thèse : «Paradoxalement, c'est.. »

IV. « Le fait d'aller tuer un enfant de huit ans à Tel-Aviv n'est pas acceptable ; mais résister à l'armée israélienne, c'est la dignité du peuple. »

Commentaire :

L'auteur cite deux actes bien différents qui rentrent dans le sujet qui est le conflit israélo-palestinien, il exprime son soutien de la cause palestinienne mais d'une manière légère en admettant la vérité d'une partie de la thèse qu'il (n'est pas acceptable) de tuer des enfants et en général les civils innocents en Israël, et en réfutant par la suite toute attitude contre la résistance de l'armée israélienne en affirmant que toute résistance au colonisateur est la dignité de tout peuple.

Schématisation :

L'expression que l'auteur emploie dans ce passage pour :

a) reconnaître un fait est : « n'est pas acceptable ».

b) s'opposer à ce fait est : le connecteur logique d'opposition : « mais».

V. « Car il y a, bien sûr, une donnée religieuse dans ce conflit, mais que l'on réduit souvent à l'opposition « musulmans contre juifs » ou « Arabes contre Juifs »

Commentaire :

L'auteur présente comme vraie, l'idée que le conflit israélo-arabe a pour origine une donnée religieuse. Mais, il exprime son refus de réduire ce conflit à l'opposition Arabes contre Juifs.

Schématisation :

L'expression que l'auteur emploie dans ce passage pour :

- a) **reconnaître un fait est** : « « il y a, bien sûr...».
- b) **s'opposer à ce fait est** : le connecteur logique d'opposition : « mais...».

VI. « On ne peut pas toujours parler du passé sans rechercher des solutions au présent, mais ces solutions ne se trouveront pas sans référence à ce passé».

Commentaire :

L'auteur exprime son accord avec adversaire en s'opposant à une idée présupposée, qui est le fait de parler du passé sans rechercher des solutions au présent, il nie ouvre la cette proposition et l'écarte en proposant son argument introduit par le connecteur « mais » en disant qu'il faut se référer au facteur historique pour pouvoir trouver réponses aux questions d'actualité.

Schématisation :

L'expression que l'auteur emploie dans ce passage pour :

- a) **reconnaître un fait est** (position commune entre l'argumentateur et son adversaire) : « on ne peut pas...».
- b) **s'opposer à ce fait est** : le connecteur logique d'opposition : « mais. »

VII. « jamais je n'ai partagé cette tentation de comparer les jeunes des banlieues et les Palestiniens, je n'ai jamais nourri cette représentation ou cette projection dans le miroir du destin des Palestiniens. »

Commentaire :

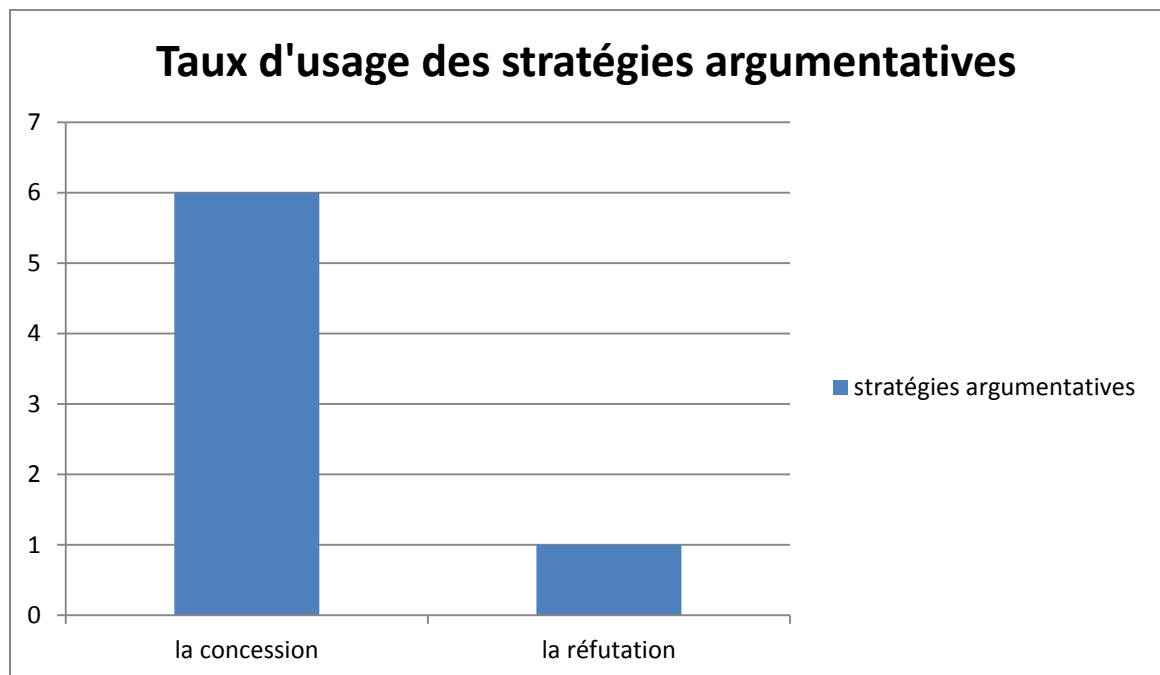
L'auteur refuse les accusations contre lui, il nie absolument d'avoir comparé les jeunes des banlieues et les palestiniens, il dément toute tentation de nourrir le racisme et la haine chez les jeunes des banlieues.

Schématisation :

L'expression que l'auteur emploie dans ce passage pour :

- a- **s'opposer à ce fait est** : la négation : « jamais je n'ai » (utilisés deux fois)

V. Taux d'usage des stratégies argumentatives:



VI. Commentaire synthétique :

Pendant cette analyse de l'article de Tariq Ramadan, nous avons trouvé deux grandes stratégies utilisées, celle de « la concession » et de « la réfutation ». Dans un seul énoncé,

parmi les sept passages que nous avons choisis pour analyser, l'auteur a utilisé la réfutation catégorique, et une opposition totale à l'idée de l'adversaire, alors que dans les six énoncés restants, il a préféré utiliser la stratégie de la concession.

Au sein de l'énoncé comprenant la stratégie dite *réfutation*, l'auteur remet en cause directement les prémisses du raisonnement avancé, en montrant sa fausseté ou son impossibilité.

Dans les passages concessifs, l'auteur commence à écarter une proposition présupposée, et dans cette négation utilisée, il partage partiellement le même avis que celui de son adversaire, cette technique lui permet de prendre en charge psychiquement son allocataire, afin qu'il soit prêt à recevoir et accepter cet argument qui est introduit logiquement par le connecteur d'opposition : (mais, en revanche, pourtant. Etc.)

Conclusion générale

La communication en tant que telle et par ses multiples moyens que se soient langagiers ou autres est le phénomène naturel qu'à travers lequel les interactions sociales se réalisent pour une finalité le plus souvent argumentative là où tout individu y font partie et sensé de mieux se présenter.

Au sein de la vie courante de tout un chacun ; l'enjeu fondamental par lequel les groupes humains assument d'ailleurs une responsabilité particulière vis-à-vis de leurs engagements; dont chacun d'entre eux va jouer un rôle pas vraiment facile qui est celui d'amener son illocutoire à être convaincu et par conséquent vase mettre à côté d'une position opposée. Dans une perspective communicationnelle on avait étudié l'identité discursive de l'auteur qui a été présenté sous forme d'un débat transcrit en article de presse ou on a mis le doigt sur l'acte argumentatif et tous les éléments qui participent à la construction de ce dernier et qui se représentent à travers deux objets discursifs fondamentaux, celui de l'argument et de la stratégie et les spécificités ainsi que les particularités qui leur caractérisent .l'analyse dont on a procédé est essentielle basée sur une approche qui prend en compte l'aspect communicationnel de la langue; au sein d'une opération de communication réelle prise dans le face-à-face entre le journaliste Claude-Henry et le fameux intellectuel suisse d'une origine arabo-musulmane TARIQ RAMADAN dont son discours est marqué par l'élégance ainsi que l'efficacité de son choix argumentatif profondément solide, qui a attiré notre attention fin qu'il soit notre objet fécond d'étude.

Afin qu'on arrive à notre objectif qu'on a retracé au début après avoir bien déterminé l'objet notre problématique qui celle de s'interroger sur les stratégies argumentatives que l'auteur avait respecté sa démarche organisationnelle ; on a suivi une méthode de travail qui analyse de manière quantitative et qualitative ces données discursives de l'ensemble d'arguments et de stratégies

Choisies voire employées par l'auteur tout en mettant le doigt sur les genres qui leurs caractérisent.

De prime abord; l'analyse qu'on a entamé se débutait par l'identification de cet ensemble d'arguments et de stratégies qui sont incluses dans cet énoncé; puis les classifier catégoriquement a pour but de savoir ce qui spécifie son langage et ou se réside la force que grâce à laquelle son discours soit beaucoup plus fort et convaincant; On a découvert

que le producteur de cet énoncé savait bien comment et quand jouer sur l'aspect émotionnel de son interlocuteur tout en évoquant des cas particuliers qui décrivent les situations si déplorables des opprimés notamment du peuple palestiniens que l'auteur cherche en principe à défendre et réclamer leurs droits en tant que citoyen légitime qui se menace devant une existence non justifiée d'une communauté imposée par les représentants de

La communauté internationale et que cette dernière se représente le plus souvent par un silence subjective.

Son discours enthousiaste qui consiste à mettre l'allocataire dans une situation réelle qui lui pousse à faire une réaction à propos de cet acte langagier, est basé d'un côté sur le fait d'évoquer des arguments qui font appel à nos sentiments et d'un autre côté les preuves qui font appel à la raison et que cette dernière se semble avoir beaucoup plus de solidité et de ténacité celles qui s'appuyant sur l'aspect réel des choses que personne ne pourrait les contredire.

En fin, cette interaction verbale qui se semble assez chaude est marquée par un emploi exagéré et omniprésent dans son discours d'un type d'argument vêtu de la causalité, qui donne l'impression qu'il s'agira d'une image réelle qui nous pousse à réagir d'une manière aussi positive si comme s'il était en train de lui faire peur des conséquences négatives qui se résultent à cause d'un fait qu'on doit aussitôt l'éviter ; ainsi que les deux stratégies argumentatives importantes qu'il a employé de façon très courante grâce à son effet vigoureux sur l'esprit de son adversaire qui sont la réfutation et la concession qui consiste en principe de manière si intelligente à emporter la conviction à un allocataire par le fait de lui faire convaincre qu'on a bien embrassé sa position celle qu'on cherche en réalité à la réfuter par la suite en d'autre terme c'est accepter pour refuser.

Références bibliographiques :

Amossy. R, « L'Argumentation dans le discours », in Plantin C., L'argumentation, Paris, Seuil, éd. 1916.

Bertrand Vérine, Catherine Détrie et Paul Siblot. Termes et concepts pour l'analyse du discours. Éditeur, Honoré Champion, Paris 2001

Christian Plantin. Situation des études d'argumentation : de délégitimations en réinventions.

DUCROT O. : In, SIOUFFI G., 100 fiches pour comprendre la linguistique, Ed. Bréal, Rosny, Paris, 1999.

DUCROT, Oswald, Le dire et le dit, Paris : Minuit, 1984 (DUCROT, 1984).
Franck NEVEU /Dictionnaire des sciences du langage _2^{ème} édition revue et augmentée.
Paris .février 2015.

Georges-Élia Sarfati, Éléments d'analyse du discours, Nathan Enal, France, Octobre 2001.

Habert Benoît. Enonciation et argumentation : Oswald Ducrot. In: Mots, n°5, octobre 1982.

Jacques Moeschler, Anne Reboul Dictionnaire encyclopédique de pragmatique/ Seuil, 1994.

J-B Grise Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau : Dictionnaire d'analyse de discours. Seuil, 2002.

Moeschler, Jacques. Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours, Paris: Crédif-Hatier, 1985.

Oswald Ducrot /Argumentation rhétorique et argumentation linguistique.

PERELMAN, Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA, Lucie, La nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation, 2 volumes, Presses Universitaires de France, Paris, 1958.

PEYROUTET, Claude, Expression Méthodes et Techniques, Editions Nathan, Paris, 1992

Revues et Journaux :

CHAROLLES, Michel, «Notes sur le discours argumentatif», in *Argumentation et communication*. Actes des journées d'étude BELC, 1- 2- 3 février, 1979.

PERELMAN, Ch. et OLBRECHTS-TYTECA, L., 1958: *La nouvelle rhétorique*. Traité de l'argumentation, 2 volumes, Presses Universitaires de France, Paris.

Pierre Navarro /*La rhétorique et les sophistes/Les Sophistes et l'art de la parole*.

Presses universitaires de France/Collection : premier cycle/Introduction à la rhétorique Par : Olivier Reboul Pages : 13-16/ *la rhétorique et les sophistes*.

Presses universitaires de France/Collection : premier cycle/Introduction à la rhétorique Par : Olivier Reboul.

Revue québécoise de linguistique/ Concession, restriction et opposition : l'apport du québécois à la description des connecteurs français Jean-Marcel Léard et Michel Francis Lagacé.

Sitographie:

CNRS Laboratoire Communication et Politique/ *La classification des arguments dans les discours ordinaires* par Marianne Doury, UPR 36/ <https://www.cairn.info/revue-langages-2004>

Édition électronique URL : <http://aad.revues.org/1346> DOI : 10.4000/aad.1346 ISSN

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/argumenter/5217#zjLhFA4zfp4miFX.99>

http://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_1976_num_74_22_5884.

<https://tariqramadan.com/elements-de-biographie/>

IJsseling Samuel. *Rhétorique et philosophie. Platon et les Sophistes, ou la tradition métaphysique et la tradition rhétorique*. In: *Revue Philosophique de Louvain*. Quatrième série, tome 74, n°22, 1976.

La classification des arguments dans les discours ordinaires par Marianne Doury, CNRS Laboratoire Communication et Politique, UPR 36/ <https://www.cairn.info/revue-langages-2004-2->

Laurent Perrin, « Aspects de la voix du locuteur à l'intérieur du sens », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 49 | 2007, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 30 septembre 2016.

Marianne DOURY, Sophie MOIRAND, éd., *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004

Olivier BIAGGINI, « L'argumentation d'autorité : théorie et pratique », Atalaya [En ligne], 9 | 1998,. URL : <http://journals.openedition.org/atalaya/71>

Patrick Charaudeau, « L'argumentation dans une problématique d'influence », Argumentation et Analyse du Discours [En ligne], 1 | 2008, mis en ligne le 02 octobre 2008, consulté le 17 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org>.

Annexes

La question palestinienne

Claude-Henry du Bord: Vous venez d'évoquer des souffrances familiales, mais aussi politiques. Nous pourrions enchaîner sur la question palestinienne, sur la manière dont elle est reçue dans nombre de nos banlieues par une catégorie de population que vise une ségrégation abjecte. Un nouveau malentendu semble en découler au sein de la classe politique, cause d'interprétations prétextes à de nouvelles exclusions, d'amalgames dont les conséquences sont elles-mêmes redoutables pour la démocratie. Pourriez-vous évoquer les racines de votre engagement en faveur de la cause palestinienne, voire tenter une exégèse de vos positions respectives ?

Tariq Ramadan: Comme je l'ai dit, j'ai très tôt entendu parler de la Palestine dans ma jeunesse. Mon père, et plus largement ma famille, s'y étaient impliqués bien avant la création de l'État d'Israël, comprise comme une entreprise coloniale menée avec l'aide des Britanniques avant tout, mais également des autres nations européennes, avec le soutien américain. Sur le plan religieux, j'entendais surtout parler de la revendication des lieux saints et, bien sûr, du statut de Jérusalem. Le discours tenu à la maison était bien loin des interprétations que je pouvais entendre à l'extérieur. Le soutien presque inconditionnel de la classe politique vis-à-vis d'Israël ne peut se comprendre sans une mise en perspective historique. La culpabilité européenne après l'extermination des Juifs, le nazisme, le silence, voire la collaboration, sont évidemment certains des facteurs qui expliquent ce soutien. Quant à moi, j'ai intégré mon soutien aux Palestiniens au soutien aux peuples opprimés de la Terre. En Amérique du Sud, en Afrique, en Asie, je soutenais les causes justes de résistance à la colonisation, à l'occupation ou au déni de droits comme au Tibet, en Afrique du Sud et donc en Palestine. Je me suis très tôt inscrit dans cette perspective et ma ligne de conduite a toujours été d'articuler mon discours autour de la justice et d'un engagement non sélectif. De même sur la question des banlieues françaises : jamais je n'ai partagé cette tentation de comparer les jeunes des banlieues et les Palestiniens, je n'ai jamais nourri cette représentation ou cette projection dans le miroir du destin des Palestiniens. Les jeunes des banlieues vivent autre chose, ces réalités ne sont pas comparables. Il n'empêche que les jeunes des banlieues font face à des discriminations, à du racisme structurel, à une islamophobie qui s'installe et s'institutionnalise. Victimes de discriminations, ils sont du camp des opprimés et la lutte pour la reconnaissance de leurs droits légitimes doit être soutenue et défendue. Mais je m'oppose à toute attitude

victimaire : à eux de se lever, d'agir en citoyens et de revendiquer leurs droits. Que ces jeunes soutiennent les Palestiniens est presque naturel, je n'y vois rien de malsain en soi. Tout dépend de la façon dont se construit le discours. Nier la souffrance des Juifs au cours du xxe siècle, tenir des propos antisémites ou refuser les cours d'histoire traitant de la Seconde Guerre mondiale est inadmissible et ne peut se justifier en aucune façon. En revanche, dire que la politique d'Israël est discriminatoire, répressive et humainement indéfendable est légitime et intellectuellement sain et nécessaire. La lutte et la résistance des Palestiniens sont légitimes, comme celles de tous les peuples opprimés. La différence, néanmoins, c'est le caractère central, global de ce conflit en apparence régional. Beaucoup d'éléments sont en jeu : Israël perçu comme l'expression de l'Occident et de ses valeurs, la Palestine comme celle des Arabes, de l'Orient et de l'Islam en tant que civilisation. C'est également soutient presque unanimement les Palestiniens. Il faut donc s'engager en tenant compte de nombreux paramètres car ce conflit à des impacts multiples et essentiels ; il faut être à l'écoute des points de vue, être capable de se décentrer et chercher à distinguer les ordres : la question religieuse, la question politique, les considérations géopolitiques et le rapport de civilisations. Les programmes de résolution des conflits nous enseignent cette nécessaire capacité de déplacement, sans bien sûr compromettre les droits fondamentaux. Ma vie, mes origines m'ont bien sûr amené à m'engager aux côtés des Palestiniens. Et le fait que les politiques et les médias occidentaux soient si partiaux, si partie prenante, si silencieux sur la souffrance des Palestiniens m'a tout aussi sûrement amené à m'engager, avec d'autant plus de force que les victimes palestiniennes subissent une double injustice : celle d'être colonisés sous occupation, et celle de ne pas avoir droit au même traitement médiatique, parce que leurs oppresseurs sont les Israéliens. Une terrible chape de plomb pèse sur cette question et tout le monde a peur. Le statut des Palestiniens serait de moindre importance que celui de tous les opprimés de la terre, parce qu'en face il y a Israël ? J'ai décidé que jamais je ne me tairais et que je n'acceptais pas cette défense des opprimés à géométrie variable. Claude-Henry du Bord: Il n'y a pas de degrés dans l'injustice... Tariq Ramadan: Non, vous avez raison. J'en suis arrivé à déterminer trois angles différents vis-à-vis de ce conflit. Le premier consiste à toujours se rappeler l'Histoire, les faits et l'évolution de la situation. On ne peut pas s'engager dans le conflit palestinien en niant les données historiques et faire comme s'il n'y avait rien à dire ou à retenir de l'entreprise de colonisation d'une terre où vivait un peuple. Certes, on ne peut pas toujours parler du passé sans rechercher des

solutions au présent, mais ces solutions ne se trouveront pas sans référence à ce passé : la question des réfugiés à l'étranger nous le rappelle constamment. L'histoire permet d'apprécier les subjectivités et de comprendre comment les choses ont évolué et sont interprétées. Le deuxième élément est la question religieuse. Car il y a, bien sûr, une donnée religieuse dans ce conflit, mais que l'on réduit souvent à l'opposition « musulmans contre juifs » ou « Arabes contre Juifs ». Cette approche est erronée, binaire et très dangereuse. Il faut la dépasser. Paradoxalement, c'est en faisant entendre plus de voix religieuses que ce conflit sera moins réductible à la dimension d'une équation religieuse. J'ai rencontré au Vatican des cardinaux, notamment le père Georges Cottier, qui fut le conseiller du pape. Je lui ai dit qu'il fallait que les chrétiens s'expriment et réclament un accès égal aux lieux saints. Des organisations palestiniennes chrétiennes de la théologie de la libération, comme Sabeel, sont engagées dans la résistance et n'en font pas, bien sûr, une affaire qui opposerait juifs et musulmans. Ces voix doivent se faire entendre, avec des voix hindoues, bouddhistes, agnostiques ou athées, pour dire et affirmer que les lieux saints doivent être protégés et que chaque religion doit avoir un accès égal auxdits lieux, sans discriminations. La multiplicité de ces voix religieuses, sur une position claire quant aux statuts des religions, rend paradoxalement ce conflit moins religieux et plus politique, ce qu'il est dans les faits. Le troisième axe est donc celui de la question politique. Il faut aborder ce conflit dans tous ses aspects, politiques, géostratégiques et économiques. On ne peut pas se taire et observer passivement l'oppression d'un peuple, son humiliation continue, et constater sans état d'âme la « conspiration du silence » de règle autour de ce conflit. Mais on se heurte à des politiques et à des lobbies très puissants. Pendant six ans, j'ai été interdit de territoire aux États-Unis à cause de mes prises de positions sur la Palestine et l'Irak. J'ai dit et répété aux agents du Homeland Security, comme avant aux représentants du Congrès juif américain venus me voir à Paris, que les résistances palestinienne et irakienne étaient légitimes. J'ai ajouté que les moyens de lutte devaient être justes et éthiques, qu'il ne pouvait s'agir de justifier le meurtre d'innocents israéliens, irakiens, américains ou autres. Le fait d'aller tuer un enfant de huit ans à Tel-Aviv n'est pas acceptable ; mais résister à l'armée israélienne, c'est la dignité du peuple. Par ailleurs, je pense que le silence autour de cette question alimente des discours réactifs potentiellement dangereux. En France, on alimente ainsi le sentiment que la vie et la mort des femmes et des hommes arabes ou juifs, palestiniens ou israéliens, sont de valeurs différentes. Et quand des intellectuels comme Pierre-André Taguieff, Michèle Tribalat ou Alain

Finkielkraut affirme qu'existe en France un nouvel antisémitisme essentiellement dû à des citoyens d'origine arabe et de confession musulmane, ils réduisent dangereusement la réalité, éludent la question et ne rendent pas compte des faits. Je l'ai dit maintes fois à Alain Finkielkraut : « Vos propos sont erronés et dangereux. Votre soutien inconditionnel à Israël est devenu une lunette qui vous empêche de voir la France telle qu'elle est. Vous êtes en train de créer les tranchées que vous affirmez vouloir combler ou dépasser. » Peu de politiques sont courageux sur cette question. Hubert Védrine, que j'ai rencontré, paraissait l'être un peu plus que d'autres, en privé comme en public ; il a parfois défendu le droit des Palestiniens, tout en restant prudent car un soutien affiché, chacun le sait, peut se révéler un véritable suicide politique en France, en Europe ou aux États-Unis. Il ne faut pourtant pas nier ou oublier ce conflit. Ne pas en parler dans les banlieues, c'est le meilleur moyen de voir surgir une explosion si d'aventure quelque chose se produisait dans les territoires occupés. C'est la façon d'en parler qui est déterminante : comprendre les situations politiques, la différence des réalités, établir des liens quant aux oppressions sans confondre les situations, etc. Et, surtout, dire et répéter que l'engagement citoyen ici est le meilleur moyen de soutenir les opprimés là-bas. Il faut donc parler, mais de façon sereine, poser un cadre qui permette aux gens de se retrouver et de dire : notre engagement est citoyen et nous sommes du côté des opprimés. Ce silence dont la classe politique française est complice, par peur, parfois par lâcheté, crée ce que l'on dit vouloir refuser, c'est-à-dire des vrais clivages, pas simplement politiques, mais – le pire des mots que l'on puisse employer en France – des clivages « communautaristes », des ghettos d'appartenance...

© Tariq Ramadan - Official Websit

